



DOCUMENT 4

RAPPORT D'ACTIVITE SOCIÉTÉ CIVILE L'ARP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 23 JUIN 2011

L'objet de ce rapport est de vous faire part des activités de la société civile L'ARP en matière de gestion de droits, d'action culturelle et d'actions d'intérêt général depuis la dernière réunion de notre Assemblée Générale Ordinaire.

En effet, L'ARP n'est pas une société de perception et de répartition de droits comme les autres, cette activité première constitue, depuis la création de l'ARP, un socle permettant d'assurer d'autres actions.

L'activité de gestion de droits nous permet en effet de financer des actions culturelles et de développer au sein de l'ensemble de la filière cinématographique une représentation des auteurs-réalisateurs-producteurs conforme à l'intérêt général.

I. ACTIVITE DE GESTION DE DROITS

Au cours de l'exercice 2010, L'ARP a reversé à ses membres au titre de leurs activités de producteur :

- 965 329,96 € Euros de rémunération pour Copie Privée France et Etranger
- 194 158,14 € Euros de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble

Les perceptions pour Copie Privée cette année, ont été exceptionnelles car beaucoup de litiges ont été régularisés et les ayants-droits ont déclaré leurs œuvres auprès d'ISAN, ce qui a permis de débloquer les dossiers mis en attentes (965 329,96 € en 2010 contre 631 941,07 € en 2009). Les répartitions France qui génèrent de l'action culturelle, ont également augmenté en conséquence de la forte régularisation de perception au cours de l'année 2010 (290 005 € en 2010 contre 188 915 € en 2009).

Cependant, l'évolution du taux de copiage des œuvres audiovisuelles (80,2% en 2009 contre 83,3 % en 2008) qui continue de chuter au détriment du cinéma (19,8% en 2009 contre 19,7% en 2008) qui stagne. De ce fait, les perceptions 2011 devraient normalement baisser.

REPARTITIONS ET ACTION CULTURELLE GENEREES PAR L'ARP

	REPARTITION (€)	ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD
2000 (répartition en 2001)	<i>895 211</i>	<i>251 661</i>	<i>220 805</i>
2001 (répartition en 2002)	<i>681 616</i>	<i>266 992</i>	<i>156 969</i>
2002 (répartition en 2003)	<i>612 909</i>	<i>235 735</i>	<i>196 817</i>
2003 (répartition en 2004)	<i>687 748</i>	<i>241 123</i>	<i>172 016</i>
2004 (répartition en 2005)	<i>1 007 974</i>	<i>401 940</i>	<i>136 264</i>
2005 (répartition en 2006)	<i>729 094</i>	<i>290 145</i>	<i>147 727</i>
2006 (répartition en 2007)	<i>821 009</i>	<i>204 615</i>	<i>130 090</i>
2007 (répartition en 2008)	<i>741 713</i>	<i>207 735</i>	<i>135 162</i>
2008 (répartition en 2009)	<i>631 941</i>	<i>188 915</i>	<i>144 679</i>
2009 (répartition en 2010)	<i>965 329</i>	<i>290 005</i>	<i>118 207</i>

A. REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE FRANCE 2009

La Commission Copie Privée visée à l'article L. 311-5 du CPI a pour mission de fixer les rémunérations applicables aux différents supports de copiage.

On rappelle que, par une décision n°11 intervenue le 17 décembre 2008 (publiée au JORF du 21 décembre 2008), la Commission Copie Privée – alors sous la présidence de Tristan d'Albissac – avait tenu compte des termes de l'arrêt du Conseil d'Etat du 11 juillet 2008, rétablissant l'ensemble des barèmes préexistants, tout en s'assurant – au vu des études d'usage réalisées entretemps – que ceux-ci excluaient (lorsque applicable) les copies réalisées à partir de sources illicites. Par ailleurs, dans cette même décision, un barème relatif aux téléphones multimédia (concernant essentiellement les « Smartphones ») avait été adopté. Les travaux avaient ensuite été interrompus en 2009, dans l'attente de la publication des textes officialisant la recomposition de cette Commission, suite au Rapport BESSON de 2008.

Depuis cette date, dans le cadre du programme de travail qu'elle a adopté en avril 2010, la Commission pour Copie Privée a pris deux nouvelles séries de décisions :

- Par une décision n°12 en date du 20 septembre 2010 (publiée au JORF du 26 octobre 2010), elle a étendu le barème précédemment applicable aux seuls disques durs

externes aux supports de stockage externes à mémoire flash (SSD), ainsi qu'à certains supports et disques durs en réseau (NAS) ;

- Par une décision n°13 en date du 12 janvier 2011 (publiée au JORF du 28 janvier 2011), elle a assujéti les tablettes numériques multimédia (iPad et autres), ainsi que les disques durs externes dont les capacités sont comprises en 1 et 10 To, les clés USB et cartes mémoires de capacités supérieures à 16 Go, les autoradios & GPS à support de stockage intégré, et enfin précisé la rémunération applicable aux cartes mémoires venues en « bundle ».

Elle poursuit, par ailleurs, ses travaux portant notamment sur les conséquences à tirer des études d'usage menées en 2010 concernant les baladeurs et les disques durs multimédia, sur le lancement en 2011, d'une nouvelle étude d'usage concernant cette fois les tablettes numériques de types iPad ou Archos, voire éventuellement les consoles de jeux.

Les différents supports numériques assujéti, barèmes applicables, ainsi que la part revenant à l'audiovisuel, sont donc, pour ce qui concerne ceux qui contribuent aux collectes de droits Copie Privée de la PROCIREP, à ce jour les suivants :

- Le CDR/RW data : 0,35€ pour 700 Mo, dont 21,19% revient à l'audiovisuel.
- Le DVDR/RW data : 1 € pour 4,7 Go, dont 58% revient à l'audiovisuel.
- Les décodeurs, box ADSL et autres enregistreurs à disques durs intégrés : barème dégressif par tranche (10€ pour un appareil à disque dur de 40 Go, 15 € pour 80 Go, 25 € pour 160 Go, 35€ pour 250 Go, etc.) dont 100% revient à l'audiovisuel.
- Les appareils et baladeurs à supports intégrés dits « multimédia » (principalement les baladeurs vidéo MP4 de type iPod Vidéo ou Archos Multimédia) : même barème que ci-dessus (dégressif par tranche), dont 44,5% bénéficie à l'audiovisuel.
- Les supports de stockage externes (disques durs & NAS autres que multimédia, ainsi que les SSD à mémoire flash) : tarif par Go dégressif par tranche, plafonné désormais à 10 To, et dont 38,9% revient à l'audiovisuel.
- Les disques durs multimédias, dont le tarif dégressif par tranche est intermédiaire entre celui des disques durs intégrés et celui des supports de stockage externes, et dont 65,7% du tarif revient à l'audiovisuel.
- Les clés USB autres qu'audiophiles et les cartes mémoires amovibles : barèmes dégressifs désormais déplafonnés, dont respectivement 11% et 20,6% reviennent à l'audiovisuel.
- Les téléphones multimédias : barème par tranche (par ex. 5,6 € pour les téléphones à mémoire supérieure à 5 Go et inférieure ou égale à 8 Go) qui devient dégressif au-delà de 10 Go (où il reprend celui des baladeurs multimédia, soit par exemple un tarif de 8 Go pour un iPhone de 16 Go), et dont 19,80% revient à l'audiovisuel pour les capacités inférieures ou égales à 8 Go, et 41,74% au-delà.
- Les tablettes numériques multimédia de type iPad, sur la base des tarifs en vigueur pour les téléphones multimédia (cf. décision n°13 précitée). Il s'agit d'un tarif provisoire, plafonné à 12 € pour 64 Go, dans l'attente des résultats d'une étude d'usage qui sera lancée par la Commission d'ici la fin du 1^{er} semestre 2011. La part

revenant à l'audiovisuel est la même que celle en vigueur pour les téléphones multimédia.

- La rémunération applicable aux supports analogiques (cassettes vierges VHS) : 0,428 € par heure, dont 100% revient à l'audiovisuel.
- Les sommes revenant aux producteurs cinématographiques et audiovisuels en tant qu'éditeurs d'images fixes protégées telles que les affiches de films, photos de tournages, jaquettes de DVD, etc., du fait des dispositions de la loi de 2001 ayant étendu le bénéfice de la rémunération pour copie privée aux œuvres de l'écrit et des arts graphiques et plastiques.

Tous les supports susceptibles d'être assujettis au titre de la Copie Privée audiovisuelle le sont donc désormais, à l'exception notable du disque dur d'ordinateur, le marché du DVD Blu-Ray enregistrable n'ayant, quant à lui, pas connu de développement à ce stade.

On constate que le niveau de collecte de droits pour Copie Privée audiovisuelle, depuis 2001 (date d'entrée en vigueur des premiers tarifs concernant les supports numériques), reste toujours en-deçà des plus hauts niveaux historiques connus dans l'environnement analogique (année 1992-1994).

Par ailleurs, les différents supports contribuent aux collectes de droits bénéficiant à la PROCIREP, ainsi que de l'évolution des marchés correspondants de l'informatique et de l'électronique grand public. L'origine des fonds collectés via COPIE FRANCE et SORECOP au titre de la Copie Privée audiovisuelle continue en effet à se diversifier depuis plusieurs années, comme l'indique l'évolution de la facturation nette de COPIE FRANCE (après reversements croisés avec SORECOP) par grands types de supports :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cassettes vierges	75.7%	49.8%	35.8%	20.8%	14.0%	9.2%	5.2%
DVD enregistrables	12.3%	41.0%	53.2%	61.5%	40.0%	30.4%	23.8%
CD-R/RW Data	8.6%	6.2%	5.6%	4.9%	12.9%	9.5%	5.8%
Enregistreurs/Décodeurs disque durs	3.4%	3.0%	5.4%	12.8%	26.4%	21.3%	24.3%
Baladeurs multimédia (MP4)	-	-	-	-	6.4%	11.6%	10.8%
Disques durs externes	-	-	-	-	0.4%	11.0%	12.9%
Disques durs multimédia	-	-	-	-	-	2.0%	7.8%
téléphonique multimédia (Smartphones)	-	-	-	-	-	0.9%	7.3%
Clés USB et cartes mémoires	-	-	-	-	-	4.1%	2.1%

Evolution des études MEDIAMETRIE

Il est rappelé que, dans la mesure où les sondages deviennent évidemment de moins en moins représentatifs du copiage global depuis la source télévisuelle, et dans l'attente de la mise en place d'un nouvel outil de mesure basé sur le nouvel audimètre NG de MEDIAMETRIE (qui

inclurait à la fois les enregistreurs numériques et les autres chaînes source de copies), il a été convenu dans le cadre de COPIE France de compléter des données par une étude ad hoc de MEDIAMETRIE, réalisée en mai 2008, février 2009 et dernièrement en novembre 2009. Cette étude permet de connaître plus précisément les pratiques de copiage de l'ensemble des foyers français, y compris les possesseurs d'enregistreurs numériques (enregistreurs, décodeurs et box ADSL à disque dur), qu'il s'agisse d'enregistrements de programmes télévisuels ou de contenus vidéo sur Internet. Cela pour corriger les résultats issus du seul panel « magnétoscopes », et pour valider les hypothèses qui seront retenues lors de la bascule de l'outil audimétrique de MEDIAMETRIE vers leur nouvel instrument de mesure « NG » (pour lequel seul le visionnage différé sera à terme mesuré, en plus de l'audience instantanée).

Cette dernière étude, notamment la 3^{ème} vague réalisée en novembre 2009, permet ainsi de constater que :

- Le copiage global progresse de nouveau, contrairement à ce que laissent penser les seuls chiffres issus de l'estimation du copiage « magnétoscope » ;
- L'équipement des ménages en matériel d'enregistrement de programmes audiovisuels, ainsi que leur utilisation effective, continuent d'évoluer en 2009. Ainsi, seuls 45% des foyers disaient disposer d'un magnétoscope en novembre 2009, contre 49% en février 2009 et 68% en mai 2008, et 1/3 seulement des dits foyers l'avaient utilisé » pour enregistrer des programmes au cours des 30 derniers jours en 2009 (contre près de 60% en 2008) ; a contrario, la proportion de possesseurs d'enregistreurs numériques à disque dur intégré continue de progresser significativement, passant d'un total de 20,7% en mai 2008 à 30,7% en février 2009 et 36,4% pour l'ensemble enregistreurs à DD+ lecteur-enregistreurs DVD à DD+TV à DD intégré+décodeur ou box à DD. De même, la part des foyers disposant d'un disque dur multimédia passe de 12,5% en 2008 à 19% en 2009.
- La source d'enregistrement de programmes audiovisuels reste essentiellement la télévision, à plus de 95%, avec toujours une progression du copiage depuis la TNT (25% du copiage, à rapprocher de l'évolution du parc d'appareils d'enregistrement : sur les seuls possesseurs d'appareils à disque dur intégré, ce pourcentage est même supérieur à 50% dans le sondage de novembre 2009).
- Il existe toujours des spécificités de comportement de copiage concernant les foyers possesseurs d'enregistreurs numériques à disque dur intégré, pour lesquels on constate notamment une utilisation plus importante du matériel à des fins d'enregistrement de programmes par rapport aux pratiques des seuls possesseurs de magnétoscopes. Ces mêmes foyers copient également à partir de sources télévisuelles plus diversifiées que les seuls possesseurs de magnétoscopes, ce qui est logique puisqu'ils ont alors, en principe, accès à une offre de programme TV élargie. Logiquement, on retrouve cette spécificité dans les genres de programmes copiés, plus diversifiés compte tenu de l'accès à une offre TV élargie, même si fiction TV et cinéma restent alors toujours les genres les plus copiés.

En conclusion sur ce point, il est indispensable que les calculs de répartition pour l'année 2009 tiennent compte de cette diversification des sources de copiage, en étendant la liste des chaînes prises en compte, dont l'initialisation et l'audience auprès des foyers français sont suffisamment importants pour que leurs programmes soient copiés de façon significative. De même, il convient de corriger l'érosion de copiage ressortant des données de MEDIAMETRIE relatives aux chaînes historiques en reconduisant la remontée statistique de 0,1% déjà pratiquée pour ce même motif sur l'année 2008.

TAUX DE COPIAGE CINEMA-TELEVISION

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de copiage cinéma	38%	38%	33%	31%	31%	32%	30%	25%	20%	17,3%	16,7%	19.8%
Taux de copiage télévision	62%	62%	67%	69%	69%	68%	70%	75%	80%	82,7%	83,3%	80,2%

De plus, il est également indiqué que, conformément à la décision de la Commission Exécutive PROCIREP du 25 septembre 2002 (qui a décidé d'appliquer strictement la durée de 50 ans applicable aux droits voisins des producteurs à compter de la date de première communication au public), et dans la continuité de la décision du Collège Producteurs du 7 avril 2003, toute œuvre produite avant 1959 sera exclue du bénéfice de la rémunération pour Copie Privée au titre de l'année 2009.

FRAIS DE GESTION

Pour l'année 2010, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 4.5% et ceux de L'ARP à 5.5%. Les frais de gestion des membres de L'ARP s'élevaient donc toujours à 10%.

Nous vous rappelons que **les droits copie privée des membres de L'ARP en leur qualité d'auteur-réalisateur** leur sont versés directement par la SACD. L'ARP bénéficie d'un reversement par la SACD de la totalité des 25% de la rémunération qui doit être obligatoirement affectée à des actions d'intérêt général (article L. 321-9 du code de la propriété intellectuelle). Cet accord qui, est entré en application en 1998, se poursuit sans aucune difficulté depuis et a été renouvelé par convention du 13 janvier 2011.

B. REMUNERATION CABLE

Les répartitions réalisées en 2010 ont été légèrement inférieures pour ce qui concerne les droits « Câble France » et « Satellite Afrique », du fait du report sur 2011 de certains règlements de droits relatifs aux ayants droit (étrangers) n'ayant pas encore réalisé l'immatriculation ISAN de leurs œuvres.

Le rattrapage relatif aux années de répartition antérieures et aux droits Satellite Afrique se poursuivra quant à lui en 2011.

REMUNERATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CABLE REPARTIE PAR L'ARP

1997	1 860 649 Francs
1998	2 186 986 Francs
1999	1 879 335 Francs
2000	119 514 Francs
2001	451 169 Francs
2002	265 876 Euros
2003	73 437 Euros

2004	91 367 Euros
2005	249 550 Euros
2006	197 942 Euros
2007	156 286 Euros
2008	210 642 Euros
2009	198 646 Euros
2010	194 158 Euros

Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et de rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement **qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable**. L'ARP, ne disposant pas de la qualité d'ayant droit, ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place ou en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaisser ces sommes censées vous revenir.

Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'AGICOA et donnent lieu à des prescriptions au bout de 10 ans et, au pire, **sont revendiquées à tort et versées à d'autres ayants droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos contre-déclarants ou, tout au moins, de manifester votre existence auprès de l'ANGOA.

En effet, nous vous rappelons que, depuis mars 2003, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas aux fax de l'ANGOA.

N'hésitez pas à contacter Cathy GOGUELET pour toute information (Tél : 01 53 42 40 03 ou cgoguelet@larp.fr).

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5% (dont 2% pour l'ANGOA) pour le câble étranger et 15% (dont 5,50% pour l'ANGOA) pour le câble France.

COPIE PRIVÉE ET REFERENCEMENT DES OEUVRES

En sa qualité de Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD), L'ARP a naturellement continué à défendre, en 2010, la copie privée, et la construction d'un référencement utile des œuvres :

- L'ARP a participé aux réflexions autour de la copie privée et continue de s'impliquer pour la « plateforme copie privée ». Le 21 juin, sur une proposition de L'ARP, Christophe Barratier est élu Président de l'Association *La Culture avec la Copie Privée*. Il succède à Alain Corneau, premier Président de cette association créée en 2008, dont les membres du conseil d'administration, élus pour deux ans, sont : ADAMI, ADAGP, ARP, PROCIREP, SACD, SACEM, SAIF, SCAM, SOFIA, SPEDIDAM, SPPF, UNAF. Afin d'informer et de sensibiliser les professionnels comme le public, *La Culture avec la Copie Privée* continue en 2010 de développer son site Internet et un clip pédagogique

en ligne sur les sites des organisations signataires, également projeté dans les festivals. Un « label copie privée » est aussi apposé sur tous les documents de communication des manifestations culturelles bénéficiant des ressources de la copie privée afin que le grand public prenne conscience que la rémunération pour copie privée est un outil essentiel de financement de la vie culturelle du pays et que lui-même y participe. A la fin de l'année 2010, L'ARP a contribué à la préparation des 25 Ans de la Copie privée, célébrés le 10 janvier 2011 au Ministère de la Culture et de la Communication.

- Aux côtés de la PROCIREP, de la SACD et de la SCAM, L'ARP a participé à la création de la première agence régionale de l'identification numérique des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Dans le cadre de l'amélioration des outils de gestion de droits de l'ANGOA, il avait par ailleurs été convenu par les Commissions Exécutives ANGOA du 14 avril et 21 octobre 2008 de rendre le n° ISAN obligatoire à partir de 2009, tant pour les répartitions de droits que pour les fonds d'action culturelle. La même décision a été prise par la PROCIREP. Il s'agit notamment de donner à ces sociétés de producteurs les outils d'une meilleure identification des œuvres (et donc des ayants droit concernés), et d'améliorer pour ce qui concerne l'ANGOA les modalités d'échanges de données entre les différentes entités de l'Alliance AGICOA. Cette mise en œuvre est désormais pleinement effective depuis le 1er janvier 2010, avec le lancement public d'un nouveau site d'immatriculation en ligne ISAN cofinancé par la PROCIREP et le CNC (RIAM) – voir : www.france-isan.org – dont la propriété sera transférée à prix coûtant à l'Agence Française ISAN courant 2010.

II. ACTIONS CULTURELLES MISES EN PLACE EN 2010

L'ARP a pour vocation de défendre une régulation de l'industrie cinématographique susceptible de préserver tant l'indépendance de la production cinématographique que sa diversité.

Au niveau international, L'ARP défend la diversité culturelle et le droit d'auteur mais également la capacité de chaque pays à se doter d'une politique nationale de soutien à la création cinématographique ainsi que sa capacité à encourager la plus large diffusion possible des œuvres.

Financées par les 25% générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, les actions culturelles de la société civile L'ARP prennent trois formes :

- tout d'abord, L'ARP subventionne directement un certain nombre d'associations,
- L'ARP apporte également son soutien à plusieurs manifestations culturelles,
- enfin, L'ARP organise directement ou co-organise des manifestations culturelles en France comme à l'étranger (Cf. détail ci-dessous). Pour ces dernières, le personnel de L'ARP (Délégué Général, Délégué Général Adjoint, Chargée des Actions Culturelles, Secrétariat Général ...) et ses infrastructures (locaux, téléphone, déplacements, réceptions,...) sont directement sollicités.

A. SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS

- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association pour les Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture (**ADRIC**)
- Soutien financier à hauteur de 10 000 € **Eurocinéma** (7500 € sur 2010 et 2500 € versé pour le compte de l'année 2009)
- Soutien financier à hauteur de 1 400 € pour la **FERA** (Fédération Européenne des Réalisateur Audiovisuels)

B. MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR L'ARP

1. VCU French Film Festival de Richmond

La 17^{ème} édition du *VCU French Film Festival de Richmond* soutenue par L'ARP, s'est déroulée du 25 au 28 mars 2010

A cette occasion, 12 longs métrages et 12 courts métrages ont été présentés :

Longs-Métrages :

- ***Sans rancune !*** d'Yves Hanchar
- ***Marching Band*** de Claude Miller
- ***Welcome*** de Philippe Lioret
- ***Orpailleur*** de Marc Barrat
- ***En terre étrangère***, de Christian Zerbib
- ***Erreur de la banque en votre faveur***, de Gérard Bitton and Michel Munz
- ***Mères et filles***, de Julie Lopes-Curval
- ***Commis d'office***, de Hannelore Cayre
- ***Le Hérisson***, de Mona Achache
- ***Sœur Sourire***, de Stijn Coninx
- ***Portrait de groupe avec enfants et motocyclettes***, de Pierre-William Glenn,
- ***Les Plages d'Agnès***, d'Agnès Varda

Courts-Métrages :

- ***7.57 am-pm***, de Simon Lelouch
- ***Allons-y! Alonzo!***, de Camille Moulin-Dupré
- ***Birds Get Vertigo Too***, de Sarah Cunningham
- ***Chantier***, de Damien Dufresne
- ***De si près***, de Rémi Durin
- ***The Sad and Lonely Death of Edgar Allan Poe***, de Pierre-William Glenn, Jean-Jaques Bouhan and Rob Tregenza
- ***En attendant que la pluie cesse***, de de Charlotte Joulia
- ***La Clef du problème***, de Guillaume Cotillard
- ***Le train où ça va...***, de Jeanne Guillot
- ***Plus tard, je serai Zorro***, de Joël Olivier
- ***Procuration***, de Jean-Pierre Léonardini
- ***Vers où s'envolent les papillons...*** de Julie Voisin

Une délégation française de quarante et un réalisateurs, acteurs et producteurs s'est rendue à Richmond, parmi lesquels : Josiane Balasko, Gérard Krawczyk, Pierre-William Glenn, Annie

Miller, Yves Hanchar, Gérard Bitton, Michel Munz, Julie Lopes-Curval, Hannelor Cayre, Stijin Coninx, Marc Barrat et Christian Zerbib.

La projection des films a été précédée par une « Master class » sur le cinéma en 3 dimensions à laquelle ont prêté leur concours et expertise Rip Hampton O'Neil (Directeur de recherche à la CST) et Alain Besse (Ingénieur du son), Angelo Cosimano (Directeur général de Digimage), Pierre-William Glenn (Président de la CST).

2. Festival France Cinema Floride

La 6^{ème} édition du Festival France Cinema Floride, organisée par French Feeling Films et soutenue par L'ARP, s'est déroulée du 5 au 7 novembre 2010 à l'AMC Cinéma de Miami et du 12 au 14 novembre 2010 au Sunrise Cinemas de Boca Raton.

Le public de cinéphiles floridiens a pu découvrir la richesse du cinéma français, avec des films tels que :

- **La Tête en friche** (Jean Becker)
- **Tête de turc** (Pascal Elbé)
- **L'Italien** (Kad Merad)
- **RTT** (Frédéric Berthe)

3. CLAP 89

La 23^{ème} édition de CLAP 89, soutenue par L'ARP, s'est déroulée du 2 au 4 avril 2010, au théâtre municipal de Sens (Bourgogne).

Ce festival de courts métrages amateurs et semi professionnels a présenté 31 films en compétition (sur les 320 films reçus en sélection).

Le festival a permis à la MJC de développer toute une action autour de l'image : sensibilisation au court métrage, partenariat avec les salles de cinéma de Sens, coordination de «Passeurs d'Images» (séances en plein air, séances rencontres, ateliers audiovisuels et réductions sur les entrées au cinéma) auprès des publics de Sens et de la communauté de communes.

Un hommage a été rendu à Martin Valente, avec la projection de **Ta sœur** et de **Fragile(s)**.

Le jury, présidé par le réalisateur Thomas Valentin, était composé de Bernard Ethuin-Coffinet (professeur de l'option cinéma au lycée de Sens), Tom McClung (pianiste compositeur), Bruno Quillet (délégué régional de la SACEM et de la SACD), Agathe Robinet (élève de l'option cinéma au lycée de Sens), Gianguido Spinelli (scénariste réalisateur), Raphaëlle Urtin (chef monteuse).

Les prix suivants ont été décernés :

- Coup de cœur de l'option cinéma pour **Haiku** de Morgan Salaud-Dalibert, Mathieu Lalande, Dominique Rocher et Thibault Mombelle
- Prix de l'option cinéma pour **Salto** de Lionel Nakache
- Prix d'interprétation pour **Mijn Broer** (Mon frère), de Briec de Gossencourt
- Prix d'interprétation pour **Cathy** d'Elsa Barrère
- Prix de l'humour pour **La menace vient de l'espace**, de P.A. Vuillaume-Prézeau
- Prix spécial du jury pour **Lost Paradise** de Mihal Brezis et Oded Binnun
- Clap de bronze pour **Papier cailloux verrou(x)** de Lorenzo Massoni
- Clap d'argent pour **Un havre de paix** de Léo Médard

- Clap d'or pour ***Tant que tu respires*** de Fara Sene

C. MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES OU CO-ORGANISEES PAR L'ARP

1. COLCOA - City of Lights City of Angels

Ce Festival a été fondé à l'initiative de la SACEM et de ses partenaires américains regroupés dans un Fonds culturel franco-américain –Directors Guild of America, Writers Guild of America, Motion Picture Association– et de L'ARP avec le concours du Consulat de France à Los Angeles, et le soutien d'Unifrance.

L'objectif de cette manifestation est, avant tout, la promotion du cinéma français aux Etats-Unis, mais aussi le développement des échanges entre les réalisateurs et les auteurs français avec leurs homologues américains. C'est pourquoi la présence des réalisateurs de longs métrages est un critère de sélection au festival. Chaque projection est suivie d'une rencontre avec le public et de nombreux rendez-vous professionnels sont organisés tout au long de la semaine.

A l'occasion de ce Festival, Radu Mihaileanu en a profité pour évoquer les grands sujets politique comme celui de la piraterie ou de la VdD avec la Director's Guild of America.

La 14^{ème} édition de ColCoa s'est déroulée du 19 au 25 avril 2010 avec une sélection de 32 longs métrages et 20 courts métrages :

Longs Métrages:

- ***Les beaux gosses*** de Riad Sattouf
- ***A l'origine*** de Xavier Gianolli
- ***Tête de Turc*** de Pascal Elbé
- ***Le vilain*** d'Albert Dupontel
- ***L'Arnacoeur*** de Pascal Chaumeil
- ***Gainsbourg*** de Joann Sfar
- ***Le hérisson*** de Mona Hachache
- ***L'affaire Farewell*** de Christian Carion
- ***Irène*** d'Alain Chevalier
- ***Fais-moi plaisir*** d'Emmanuel Mouret
- ***Je suis heureux que ma mère soit vivante*** de Claude et Nathan Miller
- ***La rafle*** de Roselyne Bosch
- ***Gardiens de l'ombre*** de Nicolas Boukhrief
- ***Dans ton sommeil*** de Caroline et Eric du Potet
- ***Les invités de mon père*** d'Anne le Ny
- ***Qu'un seul tienne et les autres suivront*** de Léa Fehner
- ***Mademoiselle Chambon*** de Stéphane Brizet
- ***Rapt*** de Lucas Belvaux
- ***Lascars*** de Albert Pereira Lazaro et Emmanuel Klotz
- ***Mères et filles*** de Julie Lopès-Curval
- ***Sans laisser de traces*** de Grégoire Vigneron
- ***Deux de la vague*** d'Emmanuel Laurent et Antoine de Baecque
- ***Le concert*** de Radu Mihaileanu
- ***Non ma fille tu n'iras pas danser*** de Christophe Honoré
- ***Vertige*** d'Abel Ferry
- ***La horde*** de Yannick Dahan et Benjamin Rocher

- Et un film surprise présenté lors d'une projection spéciale ***A blind date with a new french film.***

5 films composaient la sélection « COLCOA CLASSICS » :

- ***Pierrot le fou*** de Jean-Luc Godard (projection digitale, version restaurée)
- ***Ma vie en l'air*** de Rémi Bezançon (présenté en 2006 à COLCOA et reprogrammé)
- ***Pauline à la plage*** d'Eric Rohmer (dans le cadre d'un hommage à Eric Rohmer)
- ***L'enfer*** d'Henri-Georges Clouzot
- ***La petite voleuse*** de Claude Miller (dans le cadre d'un « Focus à Claude Miller »)

Courts métrages :

- ***4*** d'Edouard Salier
- ****363*** de Daniel Ablin et Jessy Deshais
- ***7:57 am-pm*** de Simon Lelouch
- ***Allons-y ! Alonzo!*** de Camille Moulin-Dupré
- ***Alter ego*** de Cédric Prévost
- ***En attendant que la pluie cesse*** de Charlotte Joulia
- ***French roast*** de Fabrice o. Joubert
- ***L'homme a la Gordini*** de Jean-Christophe Lie
- ***Le lit près de la fenêtre*** de Michaël Barocas
- ***Logorama*** de François Alaux , Hervé de Crécy et Ludovic Houplain
- ***Matières à rêver*** de Florence Miaillhe
- ***Paradis perdu*** de Mihal Brezis et Oded Binnun
- ***Le petit dragon*** de Bruno Collet
- ***Plus rien jamais*** de Lionel Mougin
- ***Toute ma vie*** de Pierre Ferrière
- ***Tragédie grouick*** de Matthieu van Eeckhout et Mark Eacersall
- ***Une dernière cigarette*** de Géraldine Maillet
- ***Une pute et un poussin*** de Clément Michel
- ***Une sauterelle dans le jardin*** de Roches Marie-Baptiste
- ***Vinyl*** de Julien Hallard

2. L'ARP au Festival International du Film de Cannes

Le 63^{ème} Festival International du Film de Cannes s'est déroulé du 12 au 23 mai 2010.

L'ARP et la SACD ont, pour la troisième année consécutive, accueilli leurs membres ou d'autres professionnels au «Pavillon des Auteurs», espace ouvert destiné à informer les cinéastes, à les accueillir et à favoriser les rencontres professionnelles.

DES RENCONTRES AVEC LES RESPONSABLES CINEMA DES CHAINES DE TELEVISION

Plusieurs rencontres, animées par Pascal Rogard, Directeur général de la SACD, ont été organisées avec les responsables cinéma des chaînes de télévision ou services de médias audiovisuels à la demande:

Judi 13 mai :

- Manuel ALDUY – Directeur Cinéma du Groupe CANAL+

Vendredi 14 mai :

- Frédérique DUMAS – Directrice Générale de Studio 37

Samedi 15 mai :

- Olivier WOTLING – Directeur du Cinéma du CNC

Mardi 18 mai :

- Daniel GOUDINEAU – Directeur Général France 3 Cinéma

DES DEJEUNERS PROFESSIONNELS

L'ARP a organisé quatre **déjeuners professionnels**, ayant pour objectif de réunir en petit comité, à partir d'une thématique donnée, les interlocuteurs de L'ARP dans un cadre convivial et professionnel.

Vendredi 14 mai 2010 : *Diffuseurs et Producteurs*

- Florence GASTAUD – Déléguée générale de L'ARP
- Jean-Paul SALOME – vice Président de L'ARP
- Manuel ALDUY – Directeur du cinéma, CANAL+
- Karine BLOUET – Directrice des relations institutionnelles, M6
- Frédérique DUMAS – Directrice générale, Studio 37
- Jacques FANSTEN – Président de la SACD
- Pierre HEROS – Directeur général, France 2 Cinéma
- Thierry LANGLOIS – Directeur des Acquisitions, France Télévisions
- Patrick SOBELMAN – Producteur, vice Président du BLOC

Samedi 15 mai 2010 : *Rapport Bonnell*

- Florence GASTAUD – Déléguée générale de L'ARP
- Jean-Paul SALOME – vice Président de L'ARP
- Raoul PECK – Président de la FEMIS
- Malik CHIBANE – Président de la SRF
- Fabrice GENESTAL – vice Président de la SRF, co Président du BLOC
- Marie MASMONTTEIL – Présidente du SPI
- Juliette PRISSARD – Déléguée générale du SPI
- Karen MONTLUC – Chargée de mission à l'UPF
- Pascal ROGARD – Directeur général de la SACD
- Alain TERZIAN – Président de l'UPF

Mercredi 19 mai 2010 : *Exploitation numérique*

- Florence GASTAUD – Déléguée générale de L'ARP
- Radu MIHAILEANU – Président de L'ARP
- Michel FERRY – Gérant de la SARL L'ARP
- Olivier WOTLING – Directeur Cinéma du CNC
- Carole SCOTTA – co-Présidente de DIRE
- Patrick BROUILLER – Président de l'AFCAE
- Hugues QUATTRONE – Chef du service Cinéma et Audiovisuel du Conseil Régional Ile de France

Jeudi 20 mai 2010 : *Convergence des Médias*

- Florence GASTAUD – Déléguée générale de L'ARP
- Radu MIHAILEANU – Président de L'ARP
- Dante DESARTHE – vice Président de L'ARP
- Michel FERRY – Gérant de la SARL L'ARP
- Eric BUSIDAN – Délégué général adjoint de L'ARP

- Rodolphe BELMER – Directeur général de Canal +
- Guillaume BLANCHOT – Directeur Multimédia et Industries techniques du CNC
- Carlo d'ASARO BIONDO – vice Président SEEMA Google (Europe du Sud et de l'Est, Afrique, Moyen Orient)
- Pierre-Ange LE POGAM – Directeur général d'Europacorp

MONTEE DES MARCHES DES REALISATEURS DE L'ARP LE 17 MAI 2010

Les Auteurs Réalisateur Producteurs de L'ARP présents à Cannes ont décidé de monter ensemble les marches, lundi 17 mai 2010 au soir.

Une façon de rappeler que, plus de 20 ans après la création de L'ARP, leur combat collectif pour préserver la diversité culturelle, la liberté de création et d'expression, reste plus que jamais d'actualité.

Ont participé à cette montée des marches, les cinéastes Agnès VARDA, Radu MIHAILEANU, Abderrahmane SISSAKO, Christophe BARRATIER, Raoul PECK, Gérard KRAWCZYK, Dante DESARTHE, Cécile TELERMAN, Alain MALINE, Dominique CREVECOEUR, François MARGOLIN, Michel FERRY, Franck LANDRON, Charlotte SILVERA...

3. Les Rencontres Cinématographiques de Dijon

Les Rencontres Cinématographiques ont accueilli du 21 au 23 octobre 2010 au Grand-Théâtre près de 600 professionnels venus d'Europe et des Etats-Unis afin de réfléchir aux grands enjeux du secteur cinématographique :

Vendredi 22 octobre

DIVERSITE CULTURELLE ET NEUTRALITE DU NET : NOUVEL e-deal ?

9h00 à 12h00 : LA CONVERGENCE DES ECRANS : VERS UNE CONVERGENCE DES OBLIGATIONS ?

Modérateurs :

- Pierre JOLIVET, Auteur, Réalisateur, Producteur, Vice-Président de L'ARP
- Jean-Paul SALOME, Auteur, Réalisateur, Producteur, Vice-Président de L'ARP

Intervenants :

- Olivier BOMSEL, Economiste
- André BOUSQUET, Vice-Président de Samsung France
- Wassim BEJI, Président-Directeur Général de Direct cinéma
- Jean-Marc LACARRERE, Directeur des investissements de Direct cinéma
- Christophe MULLER, Directeur partenariats YouTube Europe du Sud, de l'Est et Moyen-Orient
- Bruno DELECOUR, Président de Filmo TV

Relanceurs /Questionneurs :

- Philippe BAILLY, Président de NPA Conseil
- Florence GASTAUD, Déléguée Générale de L'ARP

14h00 à 17h00 : LES EXCLUSIVITES ONT-ELLES ENCORE UN SENS ?

Modérateur :

- Dante DESARTHE, Auteur, Réalisateur, Producteur, Vice-Président de L'ARP

Intervenants :

- Rodolphe BELMER, Directeur Général de CANAL+
- Laurent CRETON, Economiste
- Jérémie MANIGNE, Directeur Général Innovation, Services & Contenus de SFR
- Patrick RAUDE, Membre de l'ARCEP
- Alain ROCCA, Lazennec Productions, Président d'Universciné
- Frédéric SITTERLE, Président de MySkreen
- Martin ROGARD, Directeur France de Dailymotion

Relanceurs /Questionneurs :

- Philippe BAILLY, Président de NPA Conseil
- Florence GASTAUD, Déléguée Générale de L'ARP

Samedi 23 octobre

9h30 à 12h00 : QU'EST-CE QU'UNE SALLE DE CINEMA A L'HEURE DU NUMERIQUE ?

Modérateur :

- Michel FERRY, Auteur, Réalisateur, Producteur, Vice-Président de L'ARP, Gérant du Cinéma des Cinéastes

Intervenants :

- Alain BENGUIGUI, Sombrero Films
- Jean-Pierre DECRETTE, Directeur du développement France d'Europalaces
- Vincent GRIMOND, Président de Wild Bunch Distribution
- Laurence HERSZBERG, Directrice Générale du Forum des Images
- Richard PATRY, Président Directeur Général de Nord Ouest Exploitation Cinémas, Président du Pôle Image Haute-Normandie, Président adjoint de la FNCF
- Olivier WOTLING, Directeur du Cinéma du CNC

14h00 à 17h00 : QUEL RENOUVEAU POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES CULTURELLES ?

Modérateur :

- Pascal ROGARD, Directeur Général de la SACD

Intervenants :

- Laurence FRANCESCHINI, Directrice Générale de la DGMIC
- David KESSLER, Conseiller culture du maire de Paris
- Aviva SILVER, Directrice du programme MEDIA
- Marie MASMONTTEIL, Elzévir Films, Présidente du SPI
- François REBSAMEN, Sénateur de Côte-d'Or, Maire de Dijon
- Bertrand TAVERNIER, Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP
- John WOODWARD, Directeur Général du UK Film Council

*

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP souhaite toucher un public sans cesse plus nombreux et varié. **Le cinéma au cœur de la cité** est un programme

d'évènements, de plus en plus large et complet, proposés chaque année aux cinéphiles, tels que :

- des projections de films en avant premières,
- des rencontres avec des cinéastes, des dédicaces
- des cartes blanches offertes à des associations
- ...

CYCLE « AMIS AMERICAINS »

Pour honorer la présence à Dijon de Bertrand Tavernier, Président de cette 20^{ème} édition des Rencontres Cinématographiques, et auteur de l'ouvrage de référence **Amis Américains** paru chez Acte Sud en 2008, les cinéphiles ont pu découvrir et redécouvrir quelques un des chefs d'œuvre d'Hollywood au cinéma Devosge :

- **Berlin express** de Jacques Tourneur – projection le mercredi 20 octobre 2010 à 18h
- **Niagara** de Henry Hathaway – présentation par Bertrand Tavernier le vendredi 22 octobre 2010 à 19h30
- **Gens de Dublin** de John Huston – projection le samedi 23 octobre 2010 à 12h
- **Les passagers de la nuit** de Delmer Daves – présentation par Bertrand Tavernier le samedi 23 octobre 2010 à 18h.

LE CINEMA REND VISITE A L'HOPITAL

Depuis 1997, l'association **Les Toiles enchantées** présidée par Alain Chabat parcourt la France pour offrir aux enfants malades, handicapés et hospitalisés, les derniers films à l'affiche.

Grâce aux Toiles enchantées, la magie du cinéma se déplace dans les hôpitaux pour enfants malades, centres de rééducation et de pédiatrie et établissements pour enfants handicapés, dès la sortie en salles des films.

Lors de cette 5^{ème} édition des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP et les Toiles enchantées ont organisé pour les enfants malades et handicapés, deux projections :

- Au CHU (à l'hôpital des enfants), jeudi 21 octobre à 14h : **Moi, moche et méchant**, de Pierre Confin et Chris Renaud
- A l'IME (Institut Medico Educatif) SESSAD La rente de Bel Air (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile), vendredi 22 octobre à 14h30 : **Benda Bilili**, de Renaud Barret et Florent de La Tullaye

Par ailleurs, un court métrage réalisé par les enfants hospitalisés et la complicité des réalisateurs Olivier Nakache et Eric Tolédano a été présenté aux invités des Rencontres, le vendredi 22 octobre 2010 à 18h15 au cinéma Devosge.

FILMS EN AVANT PREMIERE

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, trois longs métrages étaient présentés en avant-première.

Jeudi 21 octobre 2010 à 17h : cinéma l'Olympia

La Princesse de Montpensier de Bertrand Tavernier en présence du réalisateur et de l'équipe du film.

Jeudi 21 octobre 2010 à 18h : cinéma Devosge

L'orpheline avec en plus un bras en moins de Jacques Richard, en présence du réalisateur et de l'équipe du film.

Vendredi 22 octobre 2010 à 18h15 : cinéma Devosge

Le nom des gens de Michel Leclerc en présence de la scénariste et de l'équipe du film.

PROJECTIONS DE COURTS METRAGES SOUTENUS PAR LA REGION BOURGOGNE

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, trois courts métrages soutenus par le fonds d'aide à la production de la Région Bourgogne ont été présentés lors d'une séance spéciale, samedi 23 octobre à 18h, en présence des réalisateurs :

- **L'homme du Pont Levant** de Claudio Todeschini
- **Le Cygne** d'Emma Perret
- **Fracture** de Nicolas Sarkissian

RENCONTRE AVEC JOËL SERIA

Avec le concours du dispositif Passeur d'Images, de la Maison de Quartier de la Fontaine d'Ouche et de la MJC des Grésilles, deux projections ont été organisées le mercredi 20 octobre au cinéma Devosge, pour les familles des quartiers de Fontaine d'Ouche, Grésilles, Mansart, Stalingrad et Bourroches.

Le réalisateur Joël Séria a présenté 2 films et une discussion s'est déroulée à l'issue des projections entre le réalisateur et le public.

- **Mumu** (sortie en mars 2010)
- **Charlie et ses deux nénettes** (sortie en 1973)

CARTE BLANCHE SUR LE THEME DE L'ILLETTRISME

Une carte blanche a été offerte à l'association CLES 21 (Compter, Lire, Ecrire, Savoir), autour du film de Claude Chabrol **La cérémonie**, jeudi 21 octobre 2010 à 20h au cinéma L'Eldorado, suivie d'un débat autour de l'illettrisme, avec Hervé Bourtourault de l'association Clés 21 et les représentants des partenaires de la soirée (SNCF Bourgogne Franche-Comté et Fondation Orange) qui ont évoqué leurs actions respectives pour le soutien de cette cause.

CARTE BLANCHE SUR LE THEME DE L'ADOPTION

Une carte blanche a été offerte à l'association EFA 21 (Enfance et Famille d'Adoption) autour du film de Patricia Bardon **María Ivanovna, journal d'une adoption de l'Oural à la baie de Somme**, suivie d'un débat avec la réalisatrice, les familles présentes et le philosophe Jean-Philippe Pierron, samedi 23 octobre 2010 au cinéma L'Eldorado.

DEDICACE : CAMILLE DE CASABIANCA

Samedi 23 Octobre à 15h30 à la Librairie Privat, Camille de Casabianca (réalisatrice, actrice et écrivain) a rencontré les élèves en option cinéma du lycée du Castel de Dijon, puis a dédié son tout dernier roman **Nouvelles du cinéma**, paru aux éditions Léo Scheer, le 12 mai 2010.

DEDICACE : BERTRAND TAVERNIER

Vendredi 22 octobre à 18h15 au café littéraire l'Embarcadère, Bertrand Tavernier a rencontré le public de cinéphiles et dédié les scénarii de **La Princesse de Montpensier** et de **Dans la brume électrique** ses ouvrages parmi lesquels **Amis américains**, paru aux éditions Acte Sud en novembre 2008.

4. Le séminaire des membres de L'ARP à Epernay

Fort de sa singularité, et au vu des bouleversements que connaît aujourd'hui la filière cinématographique et audiovisuelle, L'ARP a souhaité réunir ses membres afin que chacun puisse participer, dans la convivialité et dans un cadre inhabituel, à une réflexion collective sur l'avenir de l'organisation, ses chantiers prioritaires, sur le lien privilégié qu'elle doit instaurer avec chacun de ses membres.

L'ARP a souhaité, grâce au séminaire, tirer les leçons de vingt années d'existence et d'expérience afin de mieux préparer son avenir, imaginer ses orientations futures, mobiliser les nouvelles générations de cinéastes.

Ce séminaire a également donné aux membres de L'ARP l'opportunité de revenir à la source de leur vocation : le travail de création.

La première édition du séminaire des membres de L'ARP s'est déroulée les 26 et 27 mars 2010 à Epernay.

Une soixantaine de réalisateurs de L'ARP se sont réunis à Epernay, afin de réfléchir ensemble sur les thèmes suivants :

- **Les évolutions du métier de réalisateur** (vendredi 26 mars 10h30-12h30)
- **La singularité du producteur ARPiste et sa légitimité aujourd'hui** (vendredi 26 mars 14h-17h)
- **Réflexions sur l'écriture et le développement de projets** (samedi 27 mars 9h30-12h30)
- **Réunion conclusive sur les travaux du séminaire** (samedi 27 mars 14h45-15h45)

Parallèlement à ces débats entre professionnels, L'ARP a proposé au public plusieurs avant premières :

- **Solutions locales pour désordre global**, de Coline Serreau – présentation en avant-première le samedi 27 mars à 20h au cinéma Le Palace d'Epernay
- **Le caméléon**, de Jean-Paul Salomé – présentation en avant-première le 8 juin 2010
- **Sans queue ni tête**, de Jeanne Labrune – présentation quelques semaines après sa sortie en salle, au public de Vouziers.

Plusieurs rencontres ont été prévues, entre des réalisateurs et le jeune public (collégiens) :

- La réalisatrice Patricia Bardon est venue présenter son film **Maria Ivanovna, journal d'une adoption de l'Oural à la baie de Somme**, le 9 juin 2010, lycéens de Reims.

Par ailleurs, L'ARP a reçu au Cinéma des Cinéastes le 9 novembre 2010 à 20h, une soirée consacrée aux courts métrages soutenus par la Région Champagne-Ardenne.

- **Modus Vivendi**, de Liliane Rovère (2009)
- **Micheline**, de Bruno Ballouard (2009)
- **Les miettes**, de Pierre Pinaud (2008)

5. Opérations "Enseignement et Cinéma"

LES FILMS EUROPEENS

L'ARP, en relation avec le Rectorat de Dijon, invite chaque année les collégiens et lycéens de Dijon à découvrir 4 films « européens » (le film anglophone cette année était américain). En 2010, les films suivants ont été proposés :

- film américain (5 février 2010) : **Inglorious basterds** de Quentin Tarantino
Le film a été présenté par Matthieu Legget, professeur d'anglais à l'université de Dijon
- film espagnol (2 avril 2010) : **La mauvaise éducation** de Pedro Almodovar
Le film sera présenté par Laurence Karoubi, Directrice du festival de film espagnol à Dijon *Primer Plano*.
- film anglais (22 octobre 2010) : **Tamara Drewe** de Stephen Frears
Le film sera été présenté par Matthieu Legget, professeur d'anglais à l'université de Dijon

- film roumain(17 décembre 2010) : **Les contes de l'âge d'or** de Cristian Mungiu

LES CONFERENCES POUR LES ENSEIGNANTS

L'ARP propose chaque année un cycle de conférences, les premiers lundis des vacances scolaires, à un public de plus en plus large : les enseignants de toute la Côte-d'Or, des collèges et lycée d'enseignement général (public et privé) et des lycées agricoles, les élèves de l'IUFM de Dijon, les élèves de terminale « option lourde cinéma » des lycée du Castel à Dijon.

Depuis 2009, ces conférences sont également proposées aux élèves de la COB (organisme de formation des adultes de 25 à 60 ans souhaitant obtenir le baccalauréat).

Le thème des conférences pour l'année scolaire 2009-2010 s'est porté sur les **American Seventies** et les films suivants ont été proposés :

- **Who's knocking at my door** de Martin Scorsese (26 octobre 2009)
Intervenant Christophe Damour (professeur de cinéma)
- **A cause d'un assassinat**, de Alan J. Pakula (21 décembre 2009)
Christophe Damour (professeur de cinéma)
- **Carrie au Bal du diable**, de Brian de Palma (8 février 2010)
Intervenante Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel)
- **L'étrangleur de Boston**, de Richard Fleischer (6 avril 2010)
Intervenante Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel)

Nous avons proposé pour l'année scolaire 2010-2011 un cycle consacré au **cinéma asiatique** :

- Chine : **Xiao Wu, Artisan pickpocket** de Jia Zhangke (20 décembre 2010)
- Taiwan : **Millenium Mambo** de Hou Hsiao Hsien (25 octobre 2010)
- Hong Kong : **Les anges déchus** de Wong Kar-Wai (21 février 2011)
- Corée : **>The President's last bang** de Im Sang-soo (18 avril 2011)

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA CRITIQUE LYCEENNE - CINE CLYC

Le Concours européen de la critique lycéenne, organisé par la Région Bourgogne en avril 2010, a été lancé auprès de lycéens de 4 pays : Pologne, République Tchèque, Allemagne, France. Chaque lycéen a visionné un film et proposé ensuite une critique :

- Les Allemands ont travaillé sur **Jules et Jim** de François Truffaut
- Les Français sur **Un Conte d'été polonais** d'Andrzej Jakimowski
- Les Polonais sur **Sur mes lèvres** de Jacques Audiard
- Les Tchèques sur **Le Prophète** de Jacques Audiard

Les vingt gagnants de chaque pays se sont réunis à Louhans pendant trois jours (du 12 au 14 avril 2010) afin de rédiger une critique du film **Les herbes folles** d'Alain Resnais, encadrés dans cet exercice par la journaliste Amélie Dubois (*Les Inrockuptibles*). L'ARP a accueilli au Festival International du Film de Cannes les quatre gagnants de ce concours.

L'OPERATION CINE CLASS

Afin de poursuivre l'expérience menée depuis 2007 auprès de plusieurs établissements en Bourgogne (collèges et lycées) autour de 4 films, L'ARP et les collèges de Recey-sur-Ource et de Montbard ont prolongé l'opération Ciné Class, en proposant aux élèves et enseignants cinéphiles volontaires, pendant leur temps libre (en général à l'heure du déjeuner), un ciné club.

Huit projections ont ainsi été proposées tout au long de l'année à chaque établissement (soit deux fois plus de films que l'année précédente).

La programmation, délibérément « grand public », a respecté une certaine diversité dans le genre des films (documentaire, comédies, drames, adaptation de roman, etc.). Parmi les films proposés cette année :

- **Indigènes** de Rachid Bouchareb
- **La vie est belle** de Roberto Benigni
- **Trois enterrements** de Tomme Lee Johns
- **Men in blacks** de Barry Sonnenfeld
- **Jean de Lafontaine** de Daniel Vigne.

Ce projet ne se substitue en aucun cas aux dispositifs d'éducation existants (collèges au cinéma, lycéens au cinéma) et ne constitue pas de concurrence à d'éventuelles salles de proximité.

TRAVAIL AUTOUR DE FILMS, RENCONTRES AVEC DES REALISATEURS POUR TOUS LES PUBLICS

- **Les lycéens : rencontre avec Karel Prokop**

Le réalisateur Karel Prokop s'est rendu à Dijon le 4 février 2010 pour présenter son film **Mémoires d'un chien-frontières** à un public de lycéens réunis autour de lui au cinéma l'Eldorado.

A travers la vie de ce chien des gardes-frontière tchécoslovaque et grâce à de nombreux documents d'archives inédits, le réalisateur retrace avec humour et ironie l'histoire terrible du « rideau de fer » qui divisa l'Europe en deux dès les années 50.

Un débat animé a suivi la projection du film, entre les élèves, captivés par cette page de l'histoire qui reste totalement abstraite pour eux (nés cinq ans après la chute du Mur de Berlin...), les professeurs (enchantés de trouver grâce à ce film un support didactique pour leurs cours d'histoire) et le réalisateur (ravi de témoigner devant le jeune public de son passé de prisonnier politique).

- **Les familles des quartiers : rencontre avec Djamel Bensalah**

Le réalisateur Djamel Bensalah s'est rendu à Dijon le 9 juin 2010, pour la projection du film **Neuilly sa mère** qui s'est déroulée en soirée au Théâtre des grésilles.

Plus d'une centaine de spectateurs (enfants, jeunes, et familles du quartier) ont assisté à cette projection, gratuite, s'inscrivant dans le cadre des Ciné Quartier (un des volets d'action du dispositif Passeurs d'Images à Dijon et du festival Grésilles en fête).

A l'issue de la projection, une discussion s'est engagée entre le public et le réalisateur, autour du film (le casting, l'histoire, le décor...) mais également sur le parcours et la vocation du cinéaste.

- **Les étudiants des Beaux Arts : rencontre avec Michel Ferry**

Vendredi 17 septembre 2010, le réalisateur Michel Ferry s'est rendu à Beaune, à la rencontre des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, pour une journée d'initiation à l'Histoire du cinéma.

Durant cette journée, qui s'est déroulée dans une salle du Cap'cinéma de Beaune, Michel Ferry a souligné les évolutions du cinéma dans la forme, et dressé un parallèle audacieux avec la peinture.

- **Le jeune public : ciné-gouter**

Un ciné-goûter a été offert pendant les vacances de Printemps (16 avril 2010), à des enfants (âgés de 4 à 6 ans) de centres aérés (Fontaine d'Ouche, Colombière quartier Greuze et Montmuzard) autour de la série de courts métrages d'animation **L'Ecureuil qui voyait tout en vert**.

6. Organisation d'avant-premières de L'ARP

Dans son établissement le Cinéma des Cinéastes (75017), L'ARP accueille régulièrement les avant-premières publiques de films réalisés ou produits par ses membres.

Ainsi en 2010, ont été organisées les projections suivantes :

- **Voyage à Alger** d'Abdelkrim Bahloul
- **Les travailleuses du sexe** de Jean-Michel carré
- **Maria Ivanovna - Journal d'une adoption de l'Oural à la baie de Somme** de Patricia Bardon
- **C'est parti** de Camille de Casabianca
- **Souvenir d'un vieil enfant (La Rafle du Vel d'Hiv)** d'Alain Guesnier
- **Moi, la finance et le développement durable** de Jocelyne Lemaire Darnaud
- **Jean Herman qui deviendra Vautrin** de Laurent Perrin
- **Sans queue ni tête** de Jeanne Labrune
- **Le caméléon** de Jean-Paul Salomé
- **Cargo, les hommes perdus** de Léon Desclozeaux
- **Ces amours-là** de Claude Lelouch
- **Solutions locales pour un désordre global** de Coline Serreau
- **Je ne vous oublierai jamais** de Pascal Kané
- **Ensemble, nous allons vivre une très, très grande histoire d'amour** de Pascal Thomas

Au-delà de ces avant-premières, des projections-débats exceptionnelles ont par ailleurs été organisées autour de certains de ses films :

- Dans le cadre d'une seconde avant-première au Cinéma des Cinéastes et dans le cadre d'un partenariat de L'ARP avec TITRA FILM, **Ces amours-là** de Claude Lelouch a été présenté **en audiodescription** devant un public composé de professionnels, représentants du CNC, du CSA et des chaînes de télévision, personnes aveugles ou déficientes visuelles, afin de les sensibiliser en conditions réelles au déploiement de l'audiodescription pour une plus large accessibilité des films en salle. Cette projection était suivie d'un débat sur le sujet, en présence de Claude Lelouch et de l'équipe du film.
- A l'issue d'une projection du film de Jean-Paul Salomé **Le Caméléon**, une discussion était organisée **sur le thème « Mon expérience américaine »**. Jean-Paul Salomé, Bertrand Tavernier et Costa Gavras ont ainsi partagé leurs souvenirs de tournages aux Etats-Unis, accompagnés par Janine Lorente, Directrice Adjointe de la SACD et anciennement Responsable des relations extérieures de la Directors Guild of America.
- A l'issue d'une projection de **Sans queue ni tête** de Jeanne Labrune, une discussion était organisée **sur le thème « Psychanalyse et psychiatrie »**, animée par Jeanne Labrune et le Docteur Richard Delorme, Pédiopsychiatre à l'Hôpital Robert Debré, Chercheur en génétique humaine et fonction cognitive à l'Institut Pasteur.

Enfin, deux événements ont été organisés au Cinéma des Cinéastes dans le cadre d'un partenariat entre L'ARP et Médiapart :

- le Festival **Journalisme et cinéma : combat pour la vérité** présentait **Révélation** de Michael Mann, **Reporter** de Raymond Depardon, **Good night & good luck** de George Clooney, **Z** de Costa Gavras et **Aliker** de Guy Deslauriers, suivi d'un grand débat public animé par Edwy Plenel, Directeur de la Publication de Médiapart, avec notamment les

cinéastes Guy Deslauriers et Abderrahmane Sissako, et Jean-Paul Mari, Grand Reporter, Prix Albert Londres.

- à l'issue de la projection de *Film Socialisme* de Jean-Luc Godard, une rencontre exceptionnelle était organisée avec le réalisateur et animée par Edwy Plenel, Directeur de la Publication de Médiapart, autour de la carrière de Jean-Luc Godard.

7. L'ARP membre fondateur de l'Association « Le cinéma du Monde »

Suite à la reconstruction du cinéma l'Ariana à Kaboul en Afghanistan, L'ARP a poursuivi sa coopération active auprès des acteurs de l'association *Un cinéma pour Kaboul*, en créant l'association *Le cinéma du Monde*, dont l'objet consiste à organiser des actions tendant à promouvoir le cinéma « en public » dans les pays où l'exploitation de salles de cinéma et de spectacle a disparu pour des motifs économiques ou politiques.

Le premier festival de cinéma s'est déroulé du 19 au 25 octobre 2009, à Erbil (capitale du Kurdistan en Irak).

L'association a soutenu en 2010 la mise en place d'une installation à Dharemsala, au Tibet (écran et projecteur) qui permettra de créer en 2011 des festivals de cinéma pour les Tibétains.

Par ailleurs, un projet de reconstruction de cinéma en HAÏTI est également en cours, et de premières réunions sur ce sujet se mettent en place en collaboration avec le ministère de la culture.

D. SERVICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES REALISATEURS PRODUCTEURS MEMBRES DE L'ARP

Dans le cadre de sa communication interne et externe, L'ARP a développé en 2010 les outils d'une meilleure diffusion de l'information.

Construction du nouveau site Internet de L'ARP (www.larp.fr) :

L'ARP s'est dotée d'un nouveau site Internet à la fin de l'année 2010, au terme d'un long travail d'élaboration et avec les objectifs suivants :

- éditorialiser et mettre en ligne les actualités du secteur, de L'ARP et de ses membres
- devenir un centre de ressources à destination des réalisateurs, professionnels, étudiants... en archivant pour les différents sujets politiques de L'ARP, de la documentation librement accessible (communiqués, accords professionnels, discours, études...)
- en consacrant une page spéciale à chaque membre de L'ARP, afin d'en mettre en valeur l'actualité, la filmographie, les centres d'intérêts.

A terme, ce nouveau site conservera par ailleurs la partie privative destinée aux membres de L'ARP, afin de pouvoir les informer plus exclusivement sur la répartition de la copie privée, la tenue de réunions, etc.

Présence de L'ARP sur la « toile » :

L'ARP a développé en 2010 sa présence sur les réseaux internet, afin d'utiliser ces outils « complémentaires », outils du moment, pour mieux diffuser son information.

Le profil Facebook de L'ARP réunit près de 5000 « amis » auxquels sont adressés les communiqués de L'ARP, actualités et invitations du Cinéma des Cinéastes. (<http://fr-fr.facebook.com/people/Société-Civile-LArp/1073446668>)

L'ARP est également présente sur Twitter. (http://twitter.com/#!/L_ARP)

L'ARP développe actuellement une page Dailymotion afin de mettre en ligne et en lien sur son site, de prochaines interviews des membres de L'ARP sur les actualités fortes du secteur.

Publication d'une newsletter hebdomadaire :

Chaque semaine, un compte-rendu des actions politiques et culturelles de L'ARP, informe l'ensemble des membres sur l'actualité du secteur et de l'organisation.

Publication d'une newsletter trimestrielle :

Parallèlement à la mise en place du nouveau site Internet, L'ARP a travaillé à la remise en forme de sa newsletter trimestrielle ouverte à tous. La première newsletter trimestrielle aura été mise en ligne en mai 2011.

E. DIVERSITE CINEMATOGRAPHIQUE

L'action de L'ARP en faveur de la diversité culturelle s'est traduite en 2010 par une présence au sein des différentes instances nationales et européennes.

L'ARP, en tant que société civile, est représentée dans de nombreuses commissions et institutions (Festival de Cannes, Unifrance, Commission de classification des œuvres cinématographiques, Commission d'agrément ...) et les réalisateurs de L'ARP sont également présents, à titre individuel, dans de nombreuses commissions consultatives professionnelles.

L'ARP participe à l'élaboration de la politique cinématographique et audiovisuelle avec le CNC, le CSA, la Commission Européenne, les opérateurs de Télévision (éditeurs et distributeurs), le Ministère de la Culture et de la Communication, la Direction générale des médias et des industries culturelles, ainsi que les autres organisations professionnelles.

Depuis la fin de l'année 2009 et le début de l'année 2010, sur le plan national, L'ARP a notamment participé, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles :

- à l'évolution du paysage cinématographique et audiovisuel (réflexion autour de nouveaux modèles de financement, autour des obligations d'investissement des chaînes, contribution à la consultation de l'ARCEP sur la neutralité du net...);
- à la lutte contre le piratage (suivi de la Mission Création et Internet, promotion d'une offre légale, contribution à la consultation SMAD...);

- à la régulation de la filière cinématographique (participation à la conclusion des accords Bonnell, promotion d'une TVA réduite sur les biens culturels, réforme de la taxe professionnelle, soutien aux collectivités territoriales...);
- à la réflexion autour du déploiement de la projection numérique et à ses conséquences sur la programmation (participation à l'élaboration et à l'adoption de la loi sur le financement des équipements numériques des salles de cinéma avec les institutions publiques et collectivités territoriales, problématique de la transparence des recettes sur la 3D en salles et sur les frais de réservation par internet, questions d'accessibilité des œuvres aux publics handicapés et questions d'interopérabilité);
- au suivi et à l'émission de propositions relatives à l'exploitation cinématographique (encadrement du hors-film par une limitation du soutien financier redistribué, engagements de programmation, contribution au projet de décret relatif au cartes illimitées...)

Durant l'année 2010, L'ARP a poursuivi la mise en place de groupes de travail constitués de membres de L'ARP. Ces « ateliers » ont plusieurs objectifs :

- engager une meilleure compréhension du fonctionnement politique et économique de l'industrie cinématographique par l'étude de documents, la rencontre de professionnels;
- faciliter la capacité de réaction de L'ARP sur des sujets d'actualité donnés; encourager l'acquisition de connaissances pour une gestion plus transversale des dossiers.
- impliquer les membres de L'ARP dans l'engagement politique et les combats de l'organisation.

Les sujets suivants ont donné lieu à des ateliers :

- Atelier Réforme de la Taxe Professionnelle : Conséquences sur les sociétés de production.
- Atelier Rencontres avec les responsables cinéma des chaînes de télévision (Canal Plus, M6, France Télévisions, TF1 : Travail sur les enjeux liés à certaines exclusivités, Interdiction de la publicité pour le cinéma à la télévision, aux jours interdits de cinéma à la télévision, les différentes politiques d'acquisition des chaînes.
- Atelier sur la triple identité d'Auteur Réalisateur Producteur
- Atelier Chronologie des médias : poursuite de la réflexion autour du réaménagement de la chronologie des médias, dans la suite de la réforme survenue en juin 2009 et des réflexions ensuite engagées autour du financement de la création à l'heure d'Internet.
- Atelier Exploitation : travail sur la loi sur l'équipement numérique des salles, sur les tendances et durées de sortie des films en salle, sur les rapports contractuels entre acteurs de la chaîne du film, sur la transparence des retombées économiques du film.
- Atelier Bonnel : discussion autour du rapport Bonnel, et travail autour des accords entre organisations de producteurs et d'auteur pour la transparence de la remontée des recettes.

Depuis le début de l'année 2010, sur le plan international, L'ARP s'est aussi impliquée, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles :

- dans l'évolution du paysage cinématographique et audiovisuel (Adoption du rapport Gallo par le Parlement européen, réponse sur la consultation relative au Programme Média, Participation au colloque organisé à Mons du 4 au 6 juillet 2010 par la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, réponses, en concertation avec les organisations professionnelles, aux consultations lancées par la Commission européenne sur le Livre vert sur les industries culturelles et sur la Neutralité du Net)
- à tisser des relations privilégiées avec les organisations professionnelles européennes (soutien de L'ARP à la Fédération Européenne des Réalisateur Audiovisuels, accueil du Directeur de l'UK Film Council, John Woodward, lors du débat « Quel renouveau pour les politiques publiques culturelles » lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon en 2010) et internationaux (Directors Guild of America – DGA Paris Barclay, Writers Guild of America – WGA, Motion Picture Association of America – MPAA, Directors UK).

III. REGULATION DU PAYSAGE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL

L'action de L'ARP s'est traduite, en 2010, sur différents sujets...

A. MISSION CREATION ET INTERNET

Le 12 janvier 2010, L'ARP, qui a pris connaissance avec grand intérêt des propositions de la Mission Création et Internet, dite Zelnik, chargée d'une réflexion sur le financement de la création à l'heure du numérique, salue par voie de communiqué l'importance de la proposition visant à instaurer une taxe touchant les revenus publicitaires en ligne. Elle souligne aussi l'innovation majeure de ce rapport grâce auquel Internet peut être appréhendé territorialement et peut contribuer efficacement à la création culturelle.

L'ARP approuve la position de la Mission quant à la nécessité de revoir l'accord de juin 2009 sur la chronologie des médias : le délai de diffusion en VàD par abonnement pourrait être réduit à 22 mois après la sortie du film en salle, en contrepartie du respect, par les services de VàD, d'obligations en faveur des films de la diversité. D'autre part, le délai de 48 mois pour la VàD gratuite par abonnement lui semble inadapté, notamment en ce qui concerne les œuvres non coproduites par une chaîne de télévision.

L'ARP juge ensuite très pertinente la proposition de fixer législativement un principe d'accès non discriminatoire aux réseaux de distribution pour les services VàD, et propose que le contrôle de ce respect soit garanti par le CSA.

Enfin, L'ARP se félicite de la mesure proposée accompagnant le Grand Emprunt pour la numérisation des œuvres, à savoir la création d'une redevance pour les films de patrimoine porteurs exploités et tombés dans le domaine public. Cette mesure témoigne selon elle d'un esprit de solidarité entre les œuvres, les films à succès tombés dans le domaine public

pouvant ainsi participer à la numérisation de films moins connus. Toutefois, L'ARP regrette que la Mission ait rejeté sa proposition de création d'une plateforme publique pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, laquelle aurait pu devenir un véritable et ambitieux portail de référencement sous l'égide du CNC.

Suite au rapport de la Mission Zelnik, L'ARP rencontre à la SACD Jacques Toubon, membre de cette Mission. Cette rencontre permet de connaître les avancées vis-à-vis de la « taxe Google » sur les revenus publicitaires des services en ligne. Suite aux positions du rapport quant à la chronologie des médias, avec la SACD, L'ARP rappelle son point de vue, proche de celui de la Mission, au CNC.

Le 11 février, la Commission des Finances du Sénat adopte un amendement en faveur d'une taxation sur la publicité en ligne, une position qui s'inscrit dans la continuité des réflexions de la Mission Création et Internet.

L'ARP apprécie dans cet amendement une voie de régulation de l'économie de la diffusion des œuvres sur les réseaux, un principe d'égalité entre sociétés qui, diffusant en France, y sont implantées, ou au contraire sont délocalisées dans l'Union européenne, et encourage le Gouvernement à s'interroger sur une fiscalisation plus juste des services en ligne délocalisés. Elle invite les Sénateurs à voter massivement cet amendement. En effet, l'adoption d'une taxe sur la publicité en ligne incarnerait selon elle une avancée historique dans la construction de modèles de financement des œuvres innovants et mieux adaptés aux nouveaux modes de diffusions. L'adoption de cette taxe aurait aussi valeur d'exemple pour l'ensemble des gouvernements étrangers qui, nombreux, se reconnaissent dans les combats de L'ARP.

En avril, L'ARP rencontre Marie-Françoise Marais, Présidente de l'HADOPI, afin de rappeler l'intérêt de L'ARP pour la mission de cette structure. Elle accueille ensuite une présentation de Blue Efficience, système de protection des œuvres contre le peer-to-peer, puis Philippe Chantepie, Chef du département des études au Ministère de la Culture et de la Communication, pour s'interroger notamment sur la vision des fournisseurs d'accès Internet quant au développement des échanges sur Internet.

Le 22 juin, L'ARP répond à la consultation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes sur la neutralité du net, à l'issue de laquelle l'ARCEP doit publier une première série d'orientations.

B. SERVICES DE MEDIAS AUDIOVISUELS A LA DEMANDE (SMAD)

Au début de l'année 2010, les décrets d'application sur les Services de Médias Audiovisuels à la demande n'ont toujours pas été publiés. Depuis décembre 2009, L'ARP avait pourtant apporté sa contribution aux consultations du CNC, du CSA et de la Direction du Développement des Médias (DDM) -devenue entretemps la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC), certaines de ces propositions devant d'ailleurs être reprises par la Mission Zelnik, concernant notamment la nécessité de repenser la chronologie des médias.

Devant le sentiment d'immobilisme qui suit le rapport de la mission Zelnik, L'ARP décide, s'il n'est donné aucune nouvelle sur l'état d'avancement des décrets, de manifester avec force son mécontentement. Dans le cadre de ses contributions, L'ARP avait proposé le déclenchement d'obligations dès 3 M€ de chiffre d'affaires, par pédagogie et pour éviter toute malversation. Mais la DGMIC ayant décidé d'instaurer dès le départ un système

d'obligations très fortes, à partir de 15 M€, L'ARP s'est dite favorable à l'instauration d'un premier stade d'obligations, à partir de 5 M€.

Le 8 octobre, L'ARP déplore publiquement la position prise par le CSA dans l'avis négatif rendu sur le projet de décret relatif à la contribution des SMAD, au développement de la création audiovisuelle et cinématographique. Selon elle, ce projet de texte, appelé de ses vœux par le législateur et qui faisait consensus auprès des principaux opérateurs directement concernés, avait le mérite d'instaurer, pour la première fois, un régime de contribution à la création des nouveaux services de vidéo à la demande. Elle est donc d'autant plus surprise par les justifications de l'avis du CSA, dont l'une des missions consiste à veiller à une régulation sereine du secteur audiovisuel.

Si elle partage avec lui la volonté de voir une TVA à 5,5% appliquée aux biens et services culturels sur l'ensemble du territoire européen, pour autant L'ARP considère que la participation de ces services à la création de contenus ne doit pas être entravée par cette donnée fiscale qu'elle espère conjoncturelle.

Elle en appelle au Ministre de la Culture et de la Communication pour imposer un texte dont la principale vertu, pédagogique, permettait d'entrevoir également des avancées dans le régime de la chronologie des médias.

En novembre, L'ARP rencontre Laurence Franceschini, Directrice de la DGMIC. Evoquant le décret SMAD finalement publié, Laurence Franceschini souligne la complexité des travaux inter organismes publics: CSA, CNC, DGMIC. Elle a donc particulièrement apprécié que L'ARP interpelle les trois entités lors du communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, afin d'encourager une réflexion sur les télévisions connectées.

C. ACCORDS BONNELL

Une réunion se tient en janvier au CNC autour des négociations Bonnell, en présence des présidents d'organisations professionnelles, à laquelle Radu Mihaileanu et Dante Desarthe représentent L'ARP.

Le CNC y présentant ses propositions, celles-ci sont l'objet de longues négociations les mois suivants, sur la proposition d'Alain Sussfeld de retenir un abattement pour le *crédit d'impôt*, sur la prise en compte du *fonds de soutien*, sur les *frais financiers* ou la *reddition des comptes*...

Selon le Directeur Général d'UGC, le *crédit d'impôt* étant perçu sur plusieurs années, il pouvait être pratiqué un abattement. Un raisonnement qui, pour L'ARP, contient ses limites, le montant total du crédit d'impôt est connu au plus tard sur la dernière année de production durant laquelle le producteur expose des dépenses éligibles. En avril, trois points de vue sont en confrontation : le premier consistant à ne pas l'intégrer dans l'amortissement du coût du film, le deuxième consistant au contraire à l'intégrer, et le dernier proposant de l'intégrer avec un abattement. L'ARP insiste sur la nécessité pour les professionnels de trouver rapidement un consensus sur ce point.

Sur la *prise en compte du Fonds de soutien*, s'opposent des points de vue divergents : le premier consistant à inclure dans l'amortissement le fonds de soutien généré, le deuxième consistant à inclure le fonds de soutien investi et le dernier considérant que le fonds de soutien généré peut être calculé à 80%. Cette question divise les syndicats de producteurs :

Alain Sussfeld et l'API se positionnant en faveur du fond de soutien généré, la SPI et l'APC, sur le fonds de soutien investi. Or, dans les faits, la nuance sur l'investissement est plus compliquée et L'ARP préserve une distance sur ce point.

Sur les *frais financiers*, des réserves se révèlent au sein de L'ARP, alors que celle-ci était jusque-là en accord avec la SACD...

Sur ces sujets comme sur la *reddition des comptes* –et notamment de la *recette vidéo*– L'ARP étudie avec la SACD des possibilités d'ouvrir la position des autres organisations, dans la perspective, finalement impossible, d'une signature de l'accord au Festival de Cannes 2010.

En septembre paraît dans la rubrique *Rebonds* de *Libération*, une Tribune du Club des 13, les négociations autour du rapport Bonnell et du Club des 13 étant liées sur de nombreux points, et cela alors que le rapport Bonnell est conclu sur deux accords très proches : un premier entre L'ARP, la SRF, la SACD, la SCAM et l'API, et un second non contraignant entre producteurs.

Mais la tribune du Club des 13 remet à plat ces accords, qui ne pouvaient ni l'un ni l'autre faire l'objet d'un arrêté d'extension par le ministre, ce qui le prouvait de fait d'une valeur juridique utile.

L'ARP, décidant d'encourager le dialogue, propose qu'Audrey Azoulay, Directrice des affaires Juridiques et Financières du CNC, dirige une médiation au CNC autour de ces questions. Les organisations professionnelles devant alors se réunir sur ce dossier, l'ensemble des sociétés d'auteurs convient de défendre une position commune. Afin d'éclairer sa position et celle de l'APC, L'ARP en rencontre les instances : Anne-Dominique Toussaint, Eric Altmayer, Marc-Antoine Robert et Frédéric Goldsmith.

En octobre, Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, nomme Roch-Olivier Maistre en qualité de médiateur des accords Bonnell. Cette nomination est le résultat d'une convocation des professionnels au Ministère suite à la tribune du Club des 13. Il est ainsi devenu au fil des jours plus compliqué de dissocier le dossier Bonnell, celui du Club des 13, et celui de la convention collective. Un mois est donc donné à Roch-Olivier Maistre par le Ministère de la Culture et de la Communication, afin de trouver une solution.

Une rencontre permet alors à L'ARP, représentée par Bertrand Tavernier, Pierre Jolivet, Costa Gavras et Florence Gastaud, de remettre en question les positions défendues par les producteurs (Anne-Dominique Toussaint, Alain Terzian) : les négociations ne sont donc pas fermées et il importe de poser avec eux les véritables fondations d'un accord. L'ARP rencontre également le Médiateur du Cinéma, lequel déclarera à cette occasion que la différence entre les deux accords tient « à une feuille de papier à cigarette », et auquel L'ARP propose des pistes pour la conclusion d'un accord espéré par lui, au regard de la loi, à la fin octobre.

Le 8 novembre, L'ARP, représentée par Michel Ferry, Dante Desarthe, Pierre Jolivet, Florence Gastaud et Eric Busidan, rencontre à nouveau l'APC, représentée par Anne-Dominique Toussaint, Marc-Antoine Robert, Frédéric Goldsmith et Julien Rouch, qui annonce signer l'accord Bonnell.

Il semble en effet que la médiation ait permis des avancées. Les producteurs et leurs mandataires sont tenus à une reddition des comptes, à l'instar des grands groupes, ce dont L'ARP est satisfaite, demandant même qu'une clause stipule la nécessité d'élargir cela à

l'ensemble de la chaîne et encourageant les producteurs à ne pas percevoir l'accord comme un acte contraignant, mais comme un moyen de poursuivre le travail de transparence, notamment dans la future phase impliquant les mandataires.

Roch Olivier Maistre s'est également engagé à ce que le ministre annonce la deuxième phase, sur les recettes de l'amont entre producteurs et mandataires, le jour de la signature de l'accord. La *Clause Groupe* qui provoquait une grande réticence des syndicats de producteurs (APC, SPI, UPF), est retirée du projet de compromis proposé par le Médiateur. L'intégralité du crédit d'impôt et 80% du soutien financier généré sont pris en compte pour l'amortissement du coût du film. Le point relatif aux frais financiers est aménagé et prend en compte les frais réels pour les films d'un coût inférieur à 3M€.

Le 2 décembre, le Médiateur Roch-Olivier Maistre rend un accord pour lui définitif. L'ARP, par rapport à ce qu'elle avait signé en juin avec l'API et la SRF, trouve l'accord meilleur ainsi et face à l'incertitude du nombre final de signataires parmi les associations de producteurs, observe l'évolution de la négociation à court terme.

Un protocole d'accord sur la transparence des relations auteurs producteurs est finalement conclu le 16 décembre 2010, au terme de plus de deux années de discussion autour du Rapport Bonnell.

L'ARP réagit aux côtés de la SACD, de la SACM, de la SRF et de la Guilde Française des Scénaristes, saluant un accord équilibré et positif autour d'une clarification nécessaire du calcul du coût d'un film et de son amortissement ; un accord qui permettra de mettre en œuvre une procédure de contrôle aléatoire des comptes des producteurs via un audit comptable annuel du budget de dix films tirés au sort.

Saluant l'action de Roch-Olivier Maistre, de Frédéric Mitterrand et de Véronique Cayla, Présidente du CNC, L'ARP se félicite également de la parution rapide des mesures réglementaires qui étaient suspendues à la conclusion de cet accord entre auteurs et producteurs.

D. NUMERISATION DES SALLES

1. Projet de loi sur l'équipement numérique des salles

En février 2010, le plan de mutualisation des salles présenté par le CNC est invalidé par l'Autorité de la concurrence.

Le CNC est donc amené à imaginer un nouveau plan alors que le phénomène de numérisation des salles s'amplifie : *Avatar* a en effet impulsé un mouvement, motivant le Groupe UGC à s'équiper ; un processus de numérisation s'enclenche, mais aucun plan n'est plus envisagé pour les salles indépendantes. Le CNC propose quant à lui un second projet en désaccord avec, notamment, les positions de L'ARP.

Le 17 février, L'ARP et d'autres organisations adressent une lettre ouverte à François Fillon, Premier Ministre, et à Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, afin d'appeler les pouvoirs publics à organiser sans tarder la mise en place de solutions pérennes permettant d'atteindre, dans le cadre de la numérisation des salles, l'objectif d'intérêt général admis par tous ; des solutions doivent être proposées en urgence et les professionnels sont prêts à contribuer à leur élaboration.

Dans la perspective de l'équipement prochain des salles en numérique, L'ARP demande ensuite, le 9 mars, les conditions d'une régulation et d'une diffusion équitables. Elle observe en effet que les retransmissions sportives et de spectacles vivants, facilitées par l'effet conjugué du déploiement de l'équipement numérique et de la 3D, se développent chez certains exploitants de salles. Si de telles séances sont juridiquement soumises à la TSA, L'ARP demande au CNC, en prévision d'évènements sportifs importants, que ces séances ne génèrent plus de soutien au profit des exploitants et que le produit de la TSA, majorée pour ces séances, soit affecté à un fonds de soutien pour les auteurs.

En outre, elle demande la mise en place d'un observatoire de la diffusion 3D en salles et des systèmes d'aides à la postproduction en 3D de films français. L'ARP tient ainsi à renforcer l'exclusivité de la salle comme première fenêtre d'exploitation du cinéma et à rappeler l'importance, pour tous les exploitants qui travaillent pour la mise en valeur des films, d'être accompagnés par les pouvoirs publics.

Dans un troisième temps, le 8 avril, L'ARP se prononce pour un plan d'intérêt général de transition numérique des salles relevant de la petite et moyenne exploitation, refusant le principe de la contribution numérique obligatoire proposée dans le projet de loi du CNC, et la mainmise d'opérateurs extérieurs au secteur de l'exploitation cinématographique française sur la programmation des salles.

Voyant la numérisation des salles de cinéma comme une chance historique pour les producteurs de films de retrouver une partie des recettes issues de l'exploitation en salles, L'ARP en appelle à une prise de conscience des producteurs français, dont la situation économique ne peut être comparée à celles des studios américains ayant accepté sur leur territoire le principe du VPF (Virtual Print Fee), et les alerte sur la nécessité de trouver une alternative au modèle proposé pour équiper les salles.

L'ARP considère que le principe de la contribution numérique obligatoire, si elle pouvait avoir des vertus dans le cadre d'un système mutualisé et sous le contrôle d'une autorité publique comme le CNC, contient dans la version proposée par le CNC des risques certains pour la petite et moyenne exploitation ainsi que pour les distributeurs indépendants, qui devront souffrir du rapport de force exercé respectivement par les distributeurs importants et par les grands circuits d'exploitation. C'est toute la diversité de l'exploitation des films en France, difficilement protégée jusqu'à maintenant, qui pourrait disparaître.

Consciente qu'une exploitation à double vitesse pourrait se créer dans le passage au numérique, L'ARP demande donc un rééquilibrage par les pouvoirs publics et la mise en place d'urgence d'un plan d'intérêt général de transition numérique pour l'équipement des salles relevant de la petite et moyenne exploitation. Ce plan, abondé par une partie du Grand Emprunt réservé au Ministère de la Culture et de la Communication, par des taxes sur la publicité en salles de cinéma ainsi que par les subventions des collectivités territoriales, permettrait à près de 3000 salles en France d'être accompagnées dans leur passage au numérique sans qu'elles deviennent dépendantes d'opérateurs leur dictant leur programmation. Les établissements de spectacles cinématographiques bénéficiant de ce plan, prendraient en contrepartie des engagements de programmation qui feraient l'objet d'un contrôle par le CNC et le médiateur du cinéma.

En mai, le CNC fait une proposition de loi rendant obligatoire le modèle du VPF et tentant de réguler la numérisation de salles. Une délégation de L'ARP composée par Coline Serreau,

Djamel Bensalah, Bertrand van Effenterre, Eric Busidan et Florence Gastaud, rencontre des sénateurs et députés.

L'ARP, comme semble-t-il les autres organisations, a perçu que les sénateurs, de gauche comme de droite, ont écouté les professionnels avec une certaine perplexité, percevant l'inexistence d'un consensus au sein de la profession. Si le texte vise à rendre le VPF obligatoire, L'ARP demande que d'autres sources de financements soient envisagées pour soutenir la petite et moyenne exploitation.

Elle se prononce aussi le 11 mai pour la mise en place d'une obligation de transmission au CNC de tous les contrats de financements d'équipement numérique qui comportent un mécanisme de contribution numérique.

Cette obligation, prévue dans les versions antérieures du projet présenté par le CNC, apparaît fondamentale pour s'assurer de l'inexistence, dans ces contrats, de clauses réputées non écrites. L'ARP tient ainsi à ce que le CNC joue son rôle de régulateur en avertissant les parties intéressées (exploitants, distributeurs et tiers investisseurs) de la présence de telles clauses dans les contrats portant financement d'équipement. Elle demande que le montant négocié de contribution numérique n'excède pas la différence entre les coûts moyens d'une copie sur support photochimique et d'une copie numérique.

Enfin, L'ARP regrette publiquement que le CNC n'ait pas analysé, suite à l'avis de l'Autorité de la concurrence du 1^{er} février 2010, la possibilité d'un équipement des salles de la petite et moyenne exploitation par le biais de la passation d'un appel d'offres dont le cahier des charges aurait pu contenir le respect des objectifs d'intérêt généraux reconnus par tous, et assurer ainsi un système de mutualisation.

En juin, deux des amendements proposés par L'ARP sont retenus par la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale. Un premier amendement demande que la contribution numérique ne se limite pas à deux semaines comme dans la proposition de loi initiale mais soit obligatoire à chaque édition d'une copie numérique à diffuser. Cet amendement a notamment pour objectif d'endiguer l'accélération de la rotation des copies.

Un deuxième amendement propose la mise en place d'engagement de programmation par les exploitants pour les cinémas les plus modestes, soit près de 2000 salles qui feront l'objet d'un plan de financement fondé sur des subventions publiques, et ce pour garantir dans ces salles l'exposition de la diversité culturelle.

L'ARP se félicite de ces positions dans un communiqué daté du 10 juin et appelle tous les parlementaires à voter, le 16 juin, ce texte amendé.

2. Produit des recettes provenant de l'exploitation en 3D

Le 15 avril, L'ARP adresse un courrier à Véronique Cayla, Présidente du CNC, afin de l'interpeler sur le problème relatif au partage de la recette issue du prix de location ou de vente des lunettes 3D. Devant le succès très important des films en 3D sortis les mois précédents, L'ARP souhaite que, si ces lunettes sont vendues ou louées au sein des établissements de spectacles cinématographiques, les recettes provenant de ces ventes ou locations soient intégralement reportées sur le bordereau de recettes et soumises à la TSA.

Au regard des succès importants des films 3D en salles et de l'essor de certaines séances en 3D consistant dans la retransmission de manifestations sportives ou de spectacles vivants,

L'ARP appelle une réponse rapide et claire du CNC afin de lever toutes les opacités sur cette question.

3. Rencontre avec Alain Sussfeld, Directeur Général d'UGC

Dans le cadre des rendez-vous organisés tout au long de l'année 2010 avec les professionnels du secteur, les membres de L'ARP échangent, le 3 mars, avec Alain Sussfeld. Dans le contexte du rééquipement des salles de cinéma, celui-ci s'exprime essentiellement sur les enjeux du cinéma numérique et sur les mutations principales du secteur liées à cette transition.

4. Engagements de programmation

Le 9 juillet, L'ARP regrette les dérives observées lors de la dernière Fête du Cinéma. De nombreuses séances dans les cinémas de France, durant le week-end précédant sa sortie, présentées comme des avant-premières de *Shrek 4, il était une fin...* ont nui à l'exposition des films déjà en salles les samedi 26 et dimanche 27 juin qui ont, pour certains, été déprogrammés pour laisser la place à *Shrek...* avant sa sortie officielle fixée au mercredi 30 juin.

Au-delà de ce cas précis, L'ARP souhaite alors attirer l'attention sur la pratique des avant-premières de certains distributeurs qui, pour bénéficier de la fréquentation accrue le week-end, faussent la concurrence des sorties hebdomadaires.

E. TVA SUR LES BIENS CULTURELS

Au printemps 2010, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie est chargé de trouver des niches fiscales. Des projets d'augmentation de la TVA sur les biens culturels voient donc le jour, la France souhaitant s'aligner sur une unique TVA de 19,6% sur le triple-play, suite aux critiques de la Commission européenne pour sa double taxation de 5,5 et 19,6%. Survient alors l'annonce d'une augmentation de la TVA sur tous les éditeurs de services de télévision, dont le principal concerné est CANAL+.

Par voie de communiqué, L'ARP se prononce le 1^{er} septembre 2010 pour le maintien d'un taux réduit de TVA pour les biens et services culturels. Elle s'inquiète des décisions qui pourraient être prises dans le cadre de la prochaine Loi de Finances, et qui seraient susceptibles d'impacter la contribution des fournisseurs d'accès à Internet au compte de soutien de l'industrie audiovisuelle et cinématographique. Elle rappelle que la mise en demeure adressée par la Commission européenne à la France, mettant en cause le régime fiscal et la TVA à taux réduit (5,5%), appliquée de manière partielle aux offres triple-play, ne doit pas être la justification d'une remise en cause du niveau de participation des FAI à l'industrie cinématographique et audiovisuelle. L'ARP défend ainsi l'idée que la pertinence d'un taux réduit de TVA trouve sa légitimité dans la favorisation de l'exposition et la création d'œuvres culturelles.

Nicolas Sarkozy invite alors à l'Élysée les représentants des organisations professionnelles du cinéma. L'ARP, représentée par Pierre Jolivet, Jean-Paul Salomé, Costa Gavras et Florence Gastaud, y défend le maintien de la TVA à 5,5%, nécessaire à l'équilibre économique général du secteur cinématographique. La décision finale du Président de la République est de maintenir ce taux réduit de TVA pour les éditeurs de services de télévision payante.

L'ARP en conclut que la stratégie du Président de la République est avant tout d'affaiblir CANAL+, seule chaîne encore indépendante. Elle craint que, à défaut d'une augmentation de la TVA, le gouvernement n'use à terme d'une astuce fiscale ou territoriale pour mettre à joug le groupe CANAL+, ce qui serait passible, dans les deux ans à venir, de mettre gravement en danger le secteur cinématographique. Elle décide de soutenir CANAL+.

Le 22 novembre, L'ARP salue par ailleurs l'amendement adopté au Sénat, visant à établir le taux de TVA applicable au livre « numérique » au même taux réduit de 5,5 % que le livre « papier ». L'adoption d'un tel amendement témoigne d'un soutien fort des sénateurs contre toute délocalisation fiscale ou installation opportune des fournisseurs de biens et services culturels en ligne dans d'autres pays de l'Union européenne disposant d'une fiscalité plus favorable. Ce risque de délocalisation et d'installation opportuniste existant tout autant pour les services de médias audiovisuels à la demande, comme cela a été rappelé récemment par le CSA, L'ARP en appelle aux pouvoirs publics pour mener une réflexion sur la généralisation de cette démarche à l'ensemble des biens et services culturels.

Laurence Franceschini, Directrice de la DGMIC, rencontrée par L'ARP en novembre, souhaite que la Société civile travaille de manière unie avec la DGMIC. Elle salue l'acharnement de L'ARP à défendre une TVA à taux réduit et l'encourage à avoir une action européenne, en rencontrant Androulla Vassiliou, Commissaire européenne à la Culture et à l'éducation, pour insister sur ce point.

F. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (NOUVELLE TAXE PROFESSIONNELLE) POUR LES PRODUCTEURS DE CINEMA

En novembre, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, les députés rejettent l'adoption d'un amendement auquel L'ARP s'était ralliée, sur un aménagement de la cotisation économique territoriale (précédemment la « taxe professionnelle »).

Depuis le vote de la réforme de la taxe professionnelle en 2009, une nouvelle cotisation, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, intéresse et frappe directement le secteur de la production cinématographique. Ce secteur présente une forte spécificité dans la mesure où les films produits par les entreprises de production n'obtiennent la qualité d'œuvre cinématographique qu'à la date de délivrance de leur visa d'exploitation, qui n'intervient qu'une fois la production de l'œuvre achevée, soit en moyenne plus de deux ans après le début d'engagement des premières dépenses liées à l'œuvre. Or, la doctrine comptable et fiscale considère la date d'obtention de ce visa d'exploitation comme celle à partir de laquelle peuvent être comptabilisées les recettes de préfinancement de ces œuvres dans la valeur ajoutée de l'entreprise concernée, alors même que les dépenses engagées pour la production de ces œuvres sont, elles, comptabilisées sur l'exercice de leur engagement, donc les années précédentes. Il est, en conséquence, fréquent d'observer un décalage entre les charges et les produits afférents à une même œuvre, conduisant à retenir une valeur ajoutée *tantôt négative* (ne donnant pas lieu à paiement de cotisation sur les années n-1 et n-2) et constituée uniquement des charges durant les exercices fiscaux de leur engagement, *tantôt positive* (rendant la cotisation fiscale très lourde cette année-là) puisque uniquement composée des recettes de financements (et du faible niveau de charges sur l'année n) durant l'exercice fiscal d'obtention du visa d'exploitation.

L'amendement proposé avait pour objet de corriger cette distorsion en faisant en sorte que, pour les besoins du calcul de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de production

cinématographique, des charges de production d'un film en cohérence avec celle applicable à ses produits, toutes les charges liées à la production d'une œuvre cinématographique soient prises en compte lors de l'exercice fiscal de délivrance du visa d'exploitation du film par le Ministre de la Culture et de la Communication, et au plus tard deux ans après leur exercice d'engagement. Le report de ces charges, sur une période maximale de deux ans, permettrait ainsi de prendre en compte la valeur ajoutée réellement produite par l'entreprise de production cinématographique. La mesure devait s'appliquer aux charges engagées à compter du premier exercice clos en 2010, et à celles engagées au titre de l'année 2008 et 2009, pour la CVAE acquittée en 2010 et 2011.

En décembre, le Sénat n'adopte pas l'amendement pour la cotisation sur la valeur ajoutée, favorable aux producteurs de cinéma. Il refuse de créer une exception pour les producteurs de cinéma, en estimant qu'il existe de nombreux autres secteurs industriels (construction de navires, avions) où la perception des recettes d'une commande est différée. Au vu de débats au Sénat, **il semble très difficile d'obtenir que le Parlement revienne sur sa décision, au travers de la loi de finances rectificative, mais L'ARP soutient L'APC, porteur de l'amendement soutenu**, qui tente de se rapprocher des services de Bercy pour obtenir par instruction fiscale un régime favorable.

G. COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dès la fin de l'année 2009 et au début de l'année 2010, dans le cadre des réformes sur les collectivités territoriales faisant suite à la réforme de la taxe professionnelle, un article semble remettre en cause la clause générale de leurs compétences. La culture, le sport, la vie associative, pourraient donc sortir des compétences des régions. Le texte, particulièrement trouble, leur enlèverait leur pouvoir fiscal, donc la possibilité d'intervenir sur le budget culture à moins d'entamer l'existant.

Dans la continuité de la pétition *La culture en danger* de Claude Bartolone, Président du Conseil Général et Député de la Seine- Saint- Denis, et de Jack Ralite, Sénateur de la Seine-Saint-Denis, le 19 décembre 2009, **L'ARP publie dans la rubrique *Rebonds de Libération*, le 26 février, sa tribune *Aides régionales au cinéma : chroniques d'une disparition annoncée*.**

L'ARP y dénonce la volonté de réduire la capacité d'agir des collectivités territoriales, de freiner leurs politiques volontaristes dans le domaine de la culture, du sport et de la vie associative, certes non obligatoires, mais dont l'utilité ne devrait plus être à démontrer. Elle y encourage les cinéastes, auteurs, réalisateurs, producteurs, à rappeler l'importance et la légitimité des aides des collectivités pour la création de nos œuvres et pour le rayonnement culturel des régions. L'ARP demande donc, de manière urgente, des éclaircissements sur la portée du texte lors des futurs débats devant l'Assemblée Nationale, ainsi que l'assurance de la pérennité des aides des collectivités territoriales, fondamentales pour le cinéma en particulier et la culture en général.

La tribune est bien reçue par les sénateurs, ainsi que par les professionnels : le SPI et la SRF font par exemple part de leurs félicitations. Le Ministère de la Culture et de la Communication et les pouvoirs publics manifestent en revanche leur mécontentement, arguant le fait que le Président de la République a assuré dans son discours qu'il ne porterait pas atteinte à la culture.

H. TSA EN OUTRE-MER

En 2010, L'ARP est sensibilisée par plusieurs de ses membres au problème de la TSA en Outre-mer. Alors que depuis plusieurs années, le gouvernement réfléchissait à étendre la perception de la taxe sur le billet de cinéma dans les cinémas situés dans les départements d'Outre-mer, le Parlement examine en décembre une mesure permettant de rétablir l'égalité entre les exploitants de spectacles cinématographiques, quelle que soit leur implantation géographique sur le territoire français.

En outre, cette disposition doit enfin permettre aux producteurs de cinéma métropolitains ou locaux de toucher du fonds de soutien à raison de l'exploitation de leurs films dans ces territoires. Les règles concernant le contrôle des recettes s'appliqueront aussi dans ces départements, ce qui permettra de régler en grande partie les problèmes de transparence dans l'exploitation des films.

Le lien entre le versement de la TSA et la perception d'aides est ainsi préservé. Le Gouvernement opte pour une mise en place progressive de la taxe, celle-ci ne devant entrer en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, au taux de 5 % pour l'année 2012 et de 8 % pour l'année 2013.

Malheureusement, le 21 décembre, L'ARP regrette publiquement que la commission mixte paritaire, dans le cadre du collectif budgétaire 2010, ait purement et simplement retiré l'article 35 du projet de loi déposé par le Gouvernement relatif à l'application graduelle de la taxe sur le prix du billet de cinéma dans les Départements d'Outre-mer. Cette mesure, dont le principe avait été acté par le Conseil interministériel à l'Outre-mer après les Etats généraux de l'Outre-mer en 2009, était souhaitée par les exploitants ultramarins et par les producteurs de cinéma qui pouvaient ainsi récupérer du soutien financier du CNC du fait de l'exploitation de leurs films dans ces départements.

En outre, L'ARP rappelle que cette suppression rétablissait une équité fiscale entre départements dominiens et métropolitains et permettait de rendre effectif un processus de transparence des recettes, si importante aux yeux des professionnels. Elle rappelle que le Conseil de la concurrence avait d'ailleurs souligné, déjà en 2004, ce manque de transparence en précisant que, du fait de l'inapplication en pratique du Code du cinéma dans les DOM, il était « *de ce fait, impossible d'avoir un état précis du nombre d'entrées par salles et par films dans les Antilles* ». Le Conseil regrettait « *l'absence de régulation du secteur tout à fait dérogatoire au droit commun et une opacité des secteurs de la distribution de films et de l'exploitation des salles de cinéma.* »

I. AMENDEMENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SENAT PONCTIONNANT LE BUDGET DU CNC DE 130 M€

En novembre, la Commission des Finances du Sénat, dans le cadre du travail préparatoire qu'elle effectue avant que le Sénat ne vote la loi de finances pour 2011, adopte un amendement de réduction des crédits du CNC (-130 million d'euros). Cet amendement est motivé par le fait que les ressources du CNC (taxes affectées, et notamment la taxe sur les fournisseurs d'accès à internet), en forte progression, serviraient plus facilement à d'autres objectifs de politique publique qu'au cinéma, à l'audiovisuel et au multimédia.

Le 16 novembre, L'ARP réagit donc par voie de communiqué, aux côtés de l'APC, de l'UPF, du SPI et de la SRF. Cinéastes et Producteurs s'insurgent contre l'amendement, texte révélant

une profonde incompréhension du rôle du CNC qui, établissement public administratif, ne peut être suspecté de ne pas respecter les engagements de l'Etat sur la limitation de la dépense publique.

L'ARP regrette également que cet amendement feigne d'ignorer la débudgétisation massive des crédits du Ministère de la Culture et de la Communication consacrées aux actions liées à la politique cinématographique, et la prise en charge de ces actions directement par le CNC. Si elle était adoptée par le Sénat, une telle mesure porterait atteinte de façon catastrophique au financement de la création cinématographique et audiovisuelle française, à son dynamisme salué à l'étranger et à sa capacité à aborder la mutation numérique à tous les niveaux de la chaîne d'exploitation des œuvres, y compris une politique ambitieuse de numérisation.

Au final, ce prélèvement au profit du budget de l'Etat sera ramené de 130M€ à 20M€.

J. TELEVISION

1. Privatisation de France Télévisions Publicité

En mars est annoncée l'éventualité d'une privatisation de la régie publicitaire de France Télévisions, Stéphane Courbit et Publicis ayant offert de la racheter à France Télévisions. Or, grâce à l'investissement de ses 280 salariés et forte d'un chiffre d'affaires de 410 millions d'euros en 2009, la régie participe notablement à la sauvegarde de France Télévisions.

L'ARP soutient alors la position de Frédéric Mitterrand, selon laquelle la vente de France Télévisions Publicité au consortium constitué de Publicis et de Lov Group, poserait un grave « problème déontologique ».

Elle se positionne donc en faveur d'une régulation de cette situation dans laquelle les acteurs concernés sont à la fois « juge et partie » et demande que les pouvoirs publics s'engagent rapidement, de façon responsable et transparente, pour préserver France Télévisions des menaces qui la guettent.

En effet, ainsi que le rappelle L'ARP dans un communiqué, aucune source nouvelle de financement n'est annoncée pour compenser les pertes liées à la suppression totale de la publicité prévue en 2011. Une ombre plane d'ailleurs sur la taxe « Télécom » chargée de pourvoir partiellement au déficit de financement de France Télévisions depuis l'ouverture récente d'une procédure d'infraction contre la France par la Commission européenne : une vente aveugle de France Télévisions Publicité aggraverait donc les risques de déclin économique du groupe public, comme le rapport de force entre les chaînes publiques et le monde privé.

Enfin, L'ARP alerte les pouvoirs publics sur le fait que sans garde-fou, la mainmise d'un groupe privé sur le marché publicitaire de France Télévisions pourrait donc remettre en question l'indépendance éditoriale des chaînes publiques, et provoquer des tentatives de pressions sur les productions qu'elles soutiendraient.

2. Appel au nouveau Président de France Télévisions, Rémy Pflimlin

Prenant acte de la désignation de Rémy Pflimlin à la tête de France Télévisions, L'ARP en appelle à lui le 5 juillet 2010 pour que le groupe participe toujours activement à la défense de

la diversité des cinémas et contribue, grâce à un investissement consolidé des deux chaînes historiques, à préserver les conditions favorables à la création cinématographique.

L'ARP demande que les investissements dans la production cinématographique continuent de s'effectuer de manière diversifiée et permettent de révéler et de diffuser, y compris à des heures de plus grande audience, de nouveaux réalisateurs, des films artistiquement plus exigeants. Cette nécessité devient selon elle d'autant plus impérieuse pour le service public que des chaînes de la TNT ne diffusent qu'un certain type de cinéma à un public de plus en plus nombreux. Le désir de cinéma étant toujours vif pour les téléspectateurs, la télévision de service public doit ainsi contribuer, par ses choix de programmation, à mettre en valeur un cinéma différent et à diversifier les goûts du public.

L'ARP fait également part de ses regrets devant l'absence d'une véritable émission du cinéma retraçant les différentes sorties de la semaine et qui mette l'accent, à l'instar de ce qui peut se trouver sur le service public pour les émissions littéraires ou pour le cinéma sur des déclinaisons de chaîne privée, sur la travail du metteur en scène, participant ainsi à l'éducation au cinéma pour un public large et à la formation du goût cinématographique.

3. Rencontres avec les responsables des chaînes

Tout au long de l'année 2010, L'ARP a organisé des rendez-vous professionnels à destination de ses membres, afin que ceux-ci se voient expliquées les politiques d'acquisition cinéma des différentes chaînes :

- *le 10 janvier* : Manuel Alduy, Directeur du cinéma et Franck Weber, Directeur des acquisitions, sont venus exposer les tendances observées des abonnés de CANAL+ sur la consommation des films, leur politique d'achats d'œuvres en 2009 et les difficultés de financement de certaines œuvres.
- *le 8 mars* : Nathalie Toulza-Madar, Directrice Générale Adjointe et Mickaël Abécassis, Conseiller artistique, sont venus exposer la politique d'acquisition de TF1 Films production en 2009 et les difficultés actuelles du Groupe TF1.
- *le 10 mai* : Thierry Langlois, Directeur de l'harmonisation et de la programmation et Directeur en charge des acquisitions de France Télévisions, Pierre Héros, Directeur Général de France 2 Cinéma et Daniel Goudineau, Directeur Général de France 3 Cinéma, sont venus expliquer la politique d'investissements du groupe de service public.
- *le 28 juin* : Géraldine Gendre, Directrice Générale adjointe de M6 Films, Jérôme Boucher, Administrateur M6 Films, Nathanaël La Combe, Conseiller artistique et Jérémy Gimenez, Responsable des acquisitions, sont venus exposer la politique d'acquisition de M6 Films et plus largement la politique d'acquisition des œuvres cinématographiques pour le groupe M6 (Paris Première, Teva, W9, M6).

4. Placement de produit à la télévision

Le 24 mars, L'ARP, avec le Club des Auteurs, le Groupe 25 Images, la SACD, la SRF et l'UGS, s'élève contre les conditions de l'encadrement du placement de produit, telles qu'elles ont été fixées par une délibération du CSA, dans les œuvres de fiction et cinématographiques.

Si l'obligation faite au CSA d'appliquer les nouvelles dispositions ajoutées à la loi de 1986 concernant le placement de produit (et notamment la nécessité d'informer clairement et de manière appropriée les téléspectateurs des programmes contenant du placement de produit) n'est pas contestée, ses modalités d'application sont sujettes à critiques.

En prévoyant d'insérer, lors de la diffusion des films et des fictions, un pictogramme pendant une minute au début du programme, pendant une minute après chaque interruption publicitaire et, à la fin du programme, pendant toute la durée du générique, le CSA a en effet choisi une mesure qui ne respecte pas les œuvres. De plus, l'incrustation du pictogramme se révèle intrusive et inefficace. Au-delà, la présence, même à titre transitoire, d'un bandeau déroulant indiquant que « Ce programme comporte du placement de produit » vient encore ajouter à cette atteinte aux œuvres.

L'ARP, le Club des Auteurs, le Groupe 25 Images, la SACD, la SRF et l'UGS dénoncent donc un manque de respect au droit moral des auteurs, et appellent le CSA à reprendre urgemment son travail et la concertation, afin d'aboutir à un véritable équilibre entre l'information des téléspectateurs et le respect du droit moral des auteurs.

K. RAPPORT DE LA COMMISSION DE CLASSIFICATION ET INTERVENTIONS DU CSA VISANT A DURCIR LES CLASSIFICATIONS MINISTERIELLES

En mai, la Commission de classification des films remet un rapport critiqué : le groupe de travail composé de professionnels et constitué dans le cadre de la rédaction de ce rapport, bien que très présent, n'a pas été entendu ; le CSA dénonce, contre toute évidence, le nombre insuffisant de professionnels au sein de la Commission ; le laxisme ou l'absence présumée de membres de la commission résultent d'une analyse faussée.

L'ARP observe avec la plus grande vigilance certaines tendances dans la classification des films : dans le cadre des dossiers examinés au sein de la commission de classification, sont notées une uniformisation de la production et une autocensure des réalisateurs. Elle reste vigilante devant les positions du CSA qui souhaite récupérer la décision de classification des films.

Est également apparue une tendance à surclassifier les œuvres cinématographiques, à l'exemple de *C'est arrivé près de chez vous*, surclassifié par la chaîne Ciné Cinéma lors d'une diffusion. Elle ajoute que les représentants de France Télévisions, rencontrés à L'ARP peu de temps auparavant, ont confirmé cette tendance à l'autorégulation des chaînes.

Le 10 mai, L'ARP profite donc de la publication du rapport d'activité de la Commission de classification des œuvres cinématographiques, pour alerter Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, sur différents points.

En premier lieu, L'ARP y constate les dérives du CSA, celui-ci venant d'inciter les services de télévision à recommander un film aux mineurs de moins de seize ans alors même que ce film avait fait l'objet d'une interdiction en salles aux mineurs de moins de 12 ans. Si la protection de l'enfance et de la jeunesse constitue le socle fondamental de l'action de la commission de classification des films, dans laquelle le CSA est notamment représenté, cette autorité administrative indépendante, en remettant en cause, par ses interventions, la classification retenue à la délivrance du visa d'exploitation, porte ombrage au travail réalisé par cette commission. Ce double contrôle fait perdre toute sa cohérence au système de classification des films.

Au vu des liens qui unissent les services de télévision au financement du cinéma et l'attachement qu'ont certaines chaînes de télévision à pouvoir déterminer, au moment de l'attribution du visa d'exploitation, sur quelle grille horaire le film va pouvoir être diffusé, L'ARP regrette que les recommandations relatives à la classification que le CSA tend à généraliser auprès des chaînes, bousculent ces équilibres et impactent nécessairement le contenu du film dans lequel leurs filiales de production vont investir. Elle craint également que les agissements du CSA soient le reflet d'une volonté d'uniformisation des œuvres.

A l'occasion du projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2009-901 du 24 juillet 2009 relative à la partie législative du code du cinéma et de l'image animée, **L'ARP demande donc que soit réaffirmé, au niveau législatif, le principe selon lequel, lorsque le visa d'exploitation comporte une mesure d'interdiction à une catégorie de mineurs, celle-ci doit être reprise intégralement lors de l'exploitation de l'œuvre sur tous les autres supports sur le territoire français.**

L. INTERNATIONAL

En avril, dans le cadre du festival COLCOA, Radu Mihaileanu rencontre à Los Angeles Robert Pisano, Président Directeur Général de la Motion Picture Association of America (MPAA), qui envisagerait organiser à l'automne 2010 et à Paris, avec L'ARP, la SACD, et des professionnels européens, un séminaire autour de sujets communs. En effet, Bob Pisano lui a présenté le travail des guildes américaines face à la sphère Internet en général et Google en particulier -la présidence de Google est très proche de Barack Obama ce qui influe sur la perception d'Internet par l'administration américaine- afin de corriger le rapport entre informatique et libertés.

Il rencontre également Kathy Garmezzy, en charge des Affaires internationales de la Directors Guild of America (DGA), et Jay Roth, Directeur Général. Un entretien qui permet à chaque partie d'échanger d'une façon ouverte et constructive, donc de mieux connaître et comprendre le fonctionnement de l'autre. Sur le plan politique, la question du financement de la création à l'heure d'Internet est évidemment l'un des dossiers majeurs de la DGA, le cinéma indépendant américain étant très fragilisé par la forte baisse d'achat de droits télévisés, renforçant ainsi le besoin de recettes en salle et le principe des blockbusters. Cette fragile situation du cinéma indépendant s'impacte directement sur la vente de films français aux Etats-Unis. Par ailleurs, la DGA et L'ARP émettent le souhait de voir davantage d'échanges entre réalisateurs, en dehors des Rencontres Cinématographiques de Dijon.

A chacun de ces entretiens, et dans la perspective des Rencontres, la MPAA et la DGA sont invitées à proposer à L'ARP des sujets de débats.

Le 23 septembre, L'ARP rencontre Paris Barclay, vice-Président de la DGA, venu examiner la mise en place de l'HADOPI en France. La DGA est confrontée à l'administration américaine proche de Google et à la difficulté de prendre des mesures contre la piraterie. Les studios souffrent du fait que, dans la défense du droit d'auteur, la remise en question de la liberté des internautes est très mal perçue par les jeunes, donc par les politiques. Le lobby du cinéma américain souffre d'une presse électoraliste et, très inquiet, espère des résultats concluants à l'observation des premiers mois d'activité de l'HADOPI. La DGA, qui essaye de faire adopter une loi contre le streaming illégal, vient ainsi chercher des soutiens dans ce combat contre la piraterie.

M. EUROPE

1. Colloque européen à Mons (Belgique)

L'ARP est conviée à participer au colloque européen organisé du 4 au 6 juillet 2010 à Mons (Belgique) à l'occasion de la Présidence belge de l'Union européenne. Radu Mihaileanu y intervient à la séance d'ouverture afin d'évoquer l'adoption de la directive Service de Médias Audiovisuels et la promotion des œuvres européennes dans les SMAD, le rôle des financements publics dans toutes les étapes de la chaîne de création cinématographique, et une approche européenne cohérente du cinéma entre culture et industrie.

L'ensemble des intervenants (Luc et Jean-Pierre Dardenne, la Ministre de la culture belge...) appellent à préserver la richesse culturelle et identitaire de l'Europe, et donc à travers elle la défense des aides publiques européennes. **Mais L'ARP exprime ses inquiétudes quant au maintien à long terme des aides publiques, celles-ci contribuant de façon vitale à la diversité culturelle européenne, et devant être protégées pour ne pas devenir un « service parmi d'autres ».** Elle alerte enfin les membres du Conseil sur l'ouverture des aides aux jeux-vidéo dans le cadre du Programme Média.

Enfin, L'ARP émet à Mons, la proposition d'organiser un groupe de réflexion européen sur la création d'un « Marché » de l'Internet et de sa régulation (en termes d'obligations notamment) au plan européen.

2. Constitution d'un réseau européen

L'absence de professionnels européens ayant été constatée aux Rencontres Cinématographiques de Dijon 2010, L'ARP œuvre à la fin de l'année à s'ouvrir à l'Europe. Tout d'abord à travers le rendez-vous initialement programmé en décembre 2010 (puis finalement reporté en janvier 2011) avec Androulla Vassiliou, Commissaire européenne en charge de la culture. Ensuite, en travaillant à la constitution d'un réseau européen de cinéastes renommés par pays, rapidement activables sur les dossiers communs, en leur adressant un courrier signé par le Conseil d'Administration de L'ARP et suivi d'une rencontre. De ces initiatives, lancées à la toute fin de l'année 2010, naîtront des actions tout au long de 2011.

N. AUDIODESCRIPTION

Le 6 septembre, L'ARP organise avec Titra Film une avant-première avec audiodescription du film de Claude Lelouch *Ces Amours-là*, en présence du réalisateur et de son équipe.

Cette soirée, qui se veut informative auprès des professionnels sur la technique et les enjeux de l'audiodescription, réunit de nombreux professionnels du secteur (cinéastes, producteurs, distributeurs, exploitants, chaînes de télévision...), des représentants des autorités publiques (Anne Durupty, Directrice Générale Déléguée du CNC, Christine Kelly, Membre du CSA...), comme un public aveugle ou déficient visuel.

L'audiodescription en conditions réelles permet de présenter l'intérêt de ce procédé, afin de rendre accessibles les salles de cinéma –et au-delà les autres supports de diffusion.

La soirée se révèle utile, faisant que le CNC et le CSA rappellent publiquement leurs engagements en faveur du déploiement de l'audiodescription, renforçant la position de L'ARP

pour une meilleure accessibilité des œuvres aux aveugles, déficients visuels, sourds et malentendants, et confortant le partenariat historique de L'ARP avec Titra Film.

O. STATUT D'AUTEUR REALISATEUR PRODUCTEUR

Les membres de L'ARP ont le triple statut d'Auteur-Réalisateur-Producteur. Cette singularité, qui est l'identité et le cœur même de L'ARP, est revendiquée et défendue par ses membres.

Mais elle peut représenter un frein dans l'accessibilité aux aides du CNC, se révéler pénalisante dans le cadres des points d'agrément, générer des obligations supplémentaires pour la justification d'aides publiques obtenues pour le développement ou la réécriture de projets. Enfin, cette triple identité n'est pas reconnue par le droit du travail : bien que cela soit pratiqué, un gérant majoritaire de société ne peut légalement pas s'employer en tant que « réalisateur-technicien salarié », d'autant plus lorsque sa société est seule productrice du film. En effet le lien de subordination exigé par le droit du travail est impossible dans ce cas.

Dans la continuité des travaux engagés tout au long de l'année 2009, la réflexion a été poursuivie en 2010 afin d'apporter des solutions à ces contraintes, dans le cadre, notamment, du séminaire de L'ARP à Epernay.

De ces échanges naissent des propositions d'assouplissement de la réglementation actuelle, portées à l'attention des pouvoirs publics au premier trimestre de l'année 2011.